

## Entente en faveur des autochtones

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Québec et Ottawa ont signé hier une entente par laquelle ils promettent de se concerter pour assurer un meilleur développement économique des autochtones vivant sur le territoire québécois.

L'entente crée un comité conjoint où le gouvernement fédéral et celui du Québec analyseront les politiques et les programmes destinés aux communautés autochtones. Les autochtones seront consultés lorsque les politiques en vigueur seront modifiées.

# Un député libéral sur cinq pourrait voter contre l'Accord constitutionnel

Sheila Finestone menace à son tour de défier John Turner sur cette question

GILLES GAUTHIER  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

La députée libérale de Mont-Royal, Sheila Finestone, éprouve de fortes réticences à l'endroit de l'accord du lac Meech, ce qui porte à huit (sur quarante) le nombre de députés de ce parti qui pourraient défier John Turner sur cette question.

Mme Finestone a déclaré hier à La Presse qu'«en tant qu'ancienne Yvette» qui a toujours voulu que le Québec adhère à la Constitution, elle sera «vraiment heureuse» que cette province en devienne membre à part entière.

«Mais à quel prix pour les minorités et le reste du Canada?».

Elle attend de voir si le gouvernement acceptera les amendements proposés par les libéraux avant de décider comment elle votera. «Mais ce ne sera pas la fin du monde si la résolution n'est pas adoptée à l'unanimité».

Le député de Sainte-Marie, Jean-Claude Malépart, estime que de dix à douze députés libéraux, «dont quelques anti-Québécois», se posent de sérieuses questions au sujet de l'entente, «mais aucun d'entre eux n'est francophone». Le président du caucus, Marcel Prud'homme (Saint-Denis), croit que sept libéraux voteront contre

la résolution et qu'il y aura en plus une ou deux abstentions.

Le député libéral ontarien John Caccia, a par ailleurs indiqué lors du débat sur l'entente hier en Chambre que la reconnaissance du Québec comme société distincte est une notion dépassée parce qu'il y a maintenant «des centaines de sociétés distinctes dans ce pays». C'est le Canada qui doit selon lui être défini comme une société distincte, au sein de laquelle il n'y aurait pas de place pour l'émergence de deux sociétés et éventuellement de deux nations.

Outre Mme Finestone et M. Caccia, les autres libéraux qui ont

manifesté, pour des raisons qui varient, de fortes objections à l'accord sont Don Johnston (Saint-Henri-Westmount), David Berger (Laurier), John Nunziata, Sergio Marchi, Keith Penner et David Dingwall.

Mme Finestone, qui a succédé à Pierre Elliott Trudeau comme député de Mont-Royal, s'interroge sur plusieurs éléments de l'accord: respect des droits des minorités au Québec et hors Québec, hypothèse que la notion de société distincte porte atteinte au multiculturalisme et aux droits des autochtones, possible conflit entre société distincte et droits individuels, dont ceux des femmes, etc.



James Kelleher

## Kelleher défend les incursions du SCRS chez les pacifistes et les syndicalistes

GILLES PAQUIN  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

La surveillance de certains éléments subversifs au sein des groupes pacifistes et des syndicats est légale et doit être maintenue, a dit hier le Solliciteur général du Canada, James Kelleher.

Le mandat du SCRS est «d'assurer la sécurité du Canada» face aux activités contraires à ses intérêts et influencées par les pouvoirs étrangers a expliqué M. Kelleher à la Chambre des communes.

Le ministre répliquait ainsi aux attaques répétées du député néo-démocrate, Svend Robinson, contre les «débordements» du Service canadien du renseignement de sécurité.

Documents confidentiels du SCRS en main, M. Robinson reprochait hier aux services secrets d'infiltrer des partis politiques reconnus par la Loi électorale, notamment le Parti communiste du Québec et son homologue du Canada.

«Rien ne démontre que le SCRS a dépassé le cadre du mandat que lui a confié le Parlement», a dit M. Kelleher.

«Néanmoins, j'ai demandé au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et à l'inspecteur général de faire enquête sur ces allégations».

«Cette pratique d'espionnage, voire de harcèlement, des mouvements pacifistes, des syndicats et des partis politiques légaux doit cesser», a affirmé M. Robinson à la sortie de la Chambre.

«On peut se demander qui sera le prochain sur leur liste», a-t-il lancé.

Selon M. Robinson, le PCQ et le PCC sont des partis reconnus par la loi et ils obtiennent même des subventions pour leurs dépenses électorales. Ils ont donc le droit de conduire leurs activités sans qu'on ouvre leur courrier ou qu'on écoute leurs conversations téléphoniques.

D'après le député, cette pratique de l'infiltration continue a été dénoncée dans le dernier rapport annuel du Comité de surveillance du SCRS. Elle constitue une menace à l'existence même des groupes cibles soutient M. Robinson.

Selon lui, la vieille explication des années 70 à l'effet que les services secrets ne surveillent que des individus à l'intérieur de ces groupes et non l'organisme lui-même, ne tient pas.

Lorsqu'on écoute les conversations des membres, lorsqu'on ouvre le courrier et qu'on infiltre les mouvements, il ne peut y avoir de vie démocratique, croit le député.

«Le SCRS est devenu fou, il surveille des groupes qu'il ne doit pas surveiller», de conclure M. Robinson.

## Les Sommets vont coûter \$31 millions

Presse Canadienne  
OTTAWA

Le Sommet de la francophonie, à Québec en septembre dernier, et la Conférence du Commonwealth, à Vancouver à la mi-octobre, coûteront aux contribuables canadiens la somme de \$31 millions.

Le chiffre a été donné, hier en interview, par M. Fred Doucet, ambassadeur personnel du premier ministre Brian Mulroney aux sommets internationaux.

Le Sommet des 37 pays de langue française a coûté \$11,5 millions. La Conférence des 46 pays de langue anglaise coûtera \$19,5 millions.

Près de la moitié de l'argent est consacrée à la sécurité: \$4,5 millions à Québec et \$9,8 millions à Vancouver.

## Pas de subvention ni contrat sans programme d'accès à l'égalité

Québec force la main aux entreprises avec lesquelles il fait affaires

Presse Canadienne  
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec va modifier sa réglementation de façon à appliquer un programme d'obligation contractuelle, a annoncé hier M. Herbert Marx, ministre de la Justice et Procureur général.

En vertu de ce programme, pour obtenir un contrat ou une subvention du gouvernement, toute entreprise devra détenir un certificat attestant qu'elle s'est engagée à implanter un programme d'accès à l'égalité.

Le programme vise bien sûr les entreprises chez qui on retrouve des pratiques de discrimination systémique à l'endroit des femmes, des autochtones ou des membres des communautés culturelles.

Par discrimination systémique on entend la discrimination non intentionnelle ou institutionnalisée, telles les méthodes d'embauche qui ont pour effet d'exclure certaines personnes. Par exemple, si pour devenir chauffeur d'autobus, on exige cinq ans d'expérience comme chauffeur de camion, on exclut automatiquement la plupart des femmes.

Le programme d'accès à l'égalité visera les entreprises faisant affaire avec le gouvernement et comptant plus de cent employés et les contrats de plus de \$100 000 ainsi que les entreprises sous-contractantes.

L'entreprise qui ne respectera pas l'engagement qu'elle a pris perdra son certificat, de sorte qu'il lui sera impossible de décrocher un autre contrat ou d'obtenir une autre subvention.



Le chef péquiste Pierre Marc Johnson a servi le café à l'Accueil Bonneau, hier, dans le cadre de l'Opération grandes oreilles.  
PHOTO ARMAND TROTIER LA PRESSE

## Le PQ heureux d'être perçu «sous son vrai jour»

Le Parti québécois met un terme aujourd'hui à son «Opération grandes oreilles» avec le sentiment que la population le perçoit désormais sous son vrai jour: c'est-à-dire en tant qu'opposition officielle qui a un rôle déterminé à jouer, plutôt que comme ancien gouvernement à qui on a encore des reproches à adresser.

«Nous sommes en train de bâtir sur des bases nouvelles», a déclaré hier Pierre Marc Johnson, de passage dans la métropole. Le leader péquiste considère qu'il est grand temps, en

effet, de regarder en avant plutôt que «de conjuguer l'avenir au plus que parfait du subjonctif».

La tournée péquiste, qui a mené les 23 députés de la formation dans tous les coins du Québec, était une première du genre. Déjà son chef annonce que d'autres suivront. M. Johnson qualifie en effet cette opération d'extrêmement positive, en ce qu'elle a permis aux élus de rencontrer des milliers de personnes, des centaines de groupes et d'associations, et de prendre le pouls de divers segments de la population.

Elle a notamment donné au chef de l'opposition l'occasion de constater que la très grande sensibilité des Québécois à l'égard de la question linguistique ne s'est pas évanouie. Les interventions qu'il a faites sur cette question, hier, devant les étudiants du cégep de Rosemont, ont d'ailleurs été parmi les plus applaudies.

Le bilan complet de l'Opération grandes oreilles sera établi ce week-end au Conseil national du Parti québécois, à Drummondville.

## Parizeau craint que le PQ ne disparaisse au profit du NPD

Presse Canadienne  
QUÉBEC

À moins d'un retour à l'idéal souverainiste qui lui redonnerait sa vitalité d'antan, le Parti québécois risque de disparaître au profit du NPD, affirme l'ex-ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, dans une entrevue publiée aujourd'hui dans le quotidien Le Soleil.

Trois mois après le congrès national qui a approuvé la thèse d'affirmation nationale de M. Pierre Marc Johnson, l'ancien ministre des Finances invite ouvertement les militants péquistes à rouvrir le débat sur la question nationale. Lui-même n'exclut pas un retour à la politique active s'il perçoit des «signes de résurrection» au sein du PQ.

M. Parizeau soutient qu'il faut prendre très au sérieux la menace néo-démocrate. «Au Québec, les gens ont l'habitude de deux partis. Quand il y en a un troisième qui arrive, c'est habituellement le signal qu'un des deux premiers s'en va et disparaît. Le problème consiste à savoir dans quelle mesure la montée du NPD peut marquer

la fin du PQ. On n'en est pas encore là, mais dans un an, un an et demi, il faudra se poser la question».

À force de diluer ses orientations idéologiques, M. Parizeau constate que le PQ «s'effiloche et perd tout militantisme à la base». Et il se souvient de ce qui est arrivé à l'Union nationale.

Dans cette entrevue, M. Parizeau s'en prend aussi au gouvernement Bourassa qui se comporte, estime-t-il, comme la cigale de la fable. Il chante pendant que l'économie va bien, mais il oublie de préparer les jours difficiles qui viendront inévitablement, soutient-il.

Pour le moment, les choses vont bien et même très bien, reconnaît M. Parizeau. «Il est même étonnant qu'à la cinquième année du relèvement qui a suivi la récession de 1982, l'expansion soit aussi forte et se traduise en autant d'emplois créés».

On ne se surprendra pas de ce que M. Parizeau attribue une large part de cette prospérité aux mesures mises en place à l'époque où il était lui-même ministre des Finances et président du Comité de développe-

ment économique: REA, actions accréditives, programmes de la SDI, etc., dont les effets se font pleinement sentir aujourd'hui.

Il reconnaît quand même au gouvernement libéral «le mérite de ne pas avoir lancé des barres de fer dans des mécaniques délicates, pas trop en tout cas».

Il est cependant inquiet pour l'avenir. «Tôt au tard, il va y avoir une récession. Peut-être pas en 1988, peut-être un peu plus tard, mais la caractéristique des récessions, c'est qu'elles viennent. L'expansion continue, ça n'existe pas».

«Cette année, précise M. Parizeau, le gouvernement pourra se claquer les bretelles comme on n'a pas pu le faire au Québec depuis très très longtemps, mais il se prépare une récession qui ne sera pas drôle. La crise pourrait être dramatique parce que ce qui aurait dû être fait ne l'a pas été».

Selon lui, le gouvernement devrait constituer dès aujourd'hui une banque de grands travaux publics qu'il pourrait faire démarrer dès que l'économie donnera des signes d'essoufflement. C'est maintenant qu'il faut la préparer.

## EN BREF

### LA FONCTION PUBLIQUE RESTRUCTURÉE

Un important plan de restructuration de l'ensemble de la haute fonction publique québécoise, est présentement à l'étude au Conseil du trésor. Ce projet vise à mettre en place une seule structure de classification et de rémunération pour plus de 6 000 fonctionnaires faisant partie du personnel d'encadrement de la fonction publique, soit les 2 600 cadres supérieurs, les 2 700 cadres intermédiaires et les fonctionnaires professionnels en situation de gérance dont le nombre pourrait atteindre 1 200. Ce plan n'atteint cependant pas le niveau des sous-ministres. La structure unique de classification du personnel d'encadrement comprendrait quinze classes et ferait disparaître les divisions qui existent actuellement entre cadres supérieurs, cadres intermédiaires et professionnels en situation de gérance. Le maximum des échelles de traitement varierait de \$28 463 pour la classe 1 à \$83 489 pour la classe 15.

### MÉDICAMENTS: UNE OFFRE DE COMPROMIS

Les compagnies de médicaments génériques viennent de proposer un compromis à leurs concurrents, les manufacturiers de nouveaux médicaments, dans l'espoir de résoudre la controverse qui entoure le projet de loi conservateur sur les brevets pharmaceutiques. Le projet de loi qui a été adopté aux Communes, mais qui est actuellement bloqué au Sénat, accorde aux compagnies qui développent un nouveau médicament un monopole de 10 ans sur la fabrication et la vente de leur produit. Représentées par l'Association canadienne des fabricants de médicaments, les compagnies de médicaments dits «génériques», c'est-à-dire des copies meilleur marché du produit original, avaient initialement proposé que la protection conférée par le brevet soit limitée à une période de quatre ans. C'est aussi ce que suggérait, en 1985, le rapport Eastman sur l'industrie pharmaceutique, et ce que préconisent les sénateurs libéraux. Mais, coupant la poire en deux, le président de l'Association Jack Kay a déclaré hier au comité du Sénat sur les institutions bancaires que les compagnies qu'il représente étaient prêtes à considérer une période d'exclusivité de sept ans comme «un compromis raisonnable qui tient compte des intérêts de toutes les parties». L'organisation rivale, l'Association pharmaceutique canadienne, a toujours refusé quelque compromis que ce soit par le passé et cette position n'a pas changé, a indiqué hier son porte-parole, Pierre Fortin, à un journaliste.

### LE PQ DÉFAVORISÉ

Les chances électorales du Parti québécois sont compromises dans plusieurs circonscriptions par la réforme de la carte électorale proposée par la Commission de la représentation électorale le 15 septembre dernier. Une analyse exhaustive des propositions permet de découvrir que des sièges détenus par le Parti québécois actuellement sont menacés parce qu'on leur a enlevé des portions de comtés qui avaient voté pour le PQ ou parce qu'on leur ajoute des quartiers ayant manifesté une très forte allégeance libérale au scrutin du 2 décembre 1985. Les considérations politiques ne sont naturellement pas intervenues pour motiver la Commission dans le nouveau tracé des circonscriptions qu'elle propose. Mais les modifications qu'elle suggère à 47 des 122 comtés du Québec auront des effets évidents sur la réélection de certains députés actuels. Le cas le plus patent est celui du député de Lévis Jean Garon, le seul péquiste à avoir été réélu en 1985 dans la région de Québec. Son comté de Lévis est amputé de trois paroisses, Saint-Nicolas, Saint-Rédempteur et Bernières, dans lesquelles M. Garon avait dégagé une majorité de près de 300 voix en 1985. Comme la majorité obtenue par le député de Lévis n'était que de 1 400 voix, cette érosion risque de lui compliquer la tâche lors du prochain scrutin.

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administration

Roger D. Landry  
président éditeur

Michel Roy  
éditeur adjoint

Claude Gravel  
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc  
éditorialiste en chef

## Éditorial

### Vite, un médiateur

Quand sept grèves éclatent dans une entreprise, en 22 ans, c'est qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond. Une grève peut se comparer à un violent incendie. Lorsque le feu fait rage, il faut d'abord envoyer les pompiers et ne s'attaquer aux problèmes généraux qui l'ont engendré qu'après avoir enrayé la conflagration.

Postes Canada et le Syndicat des postiers du Canada semblent avoir opté pour la confrontation directe afin de régler le conflit qui les oppose au sujet de la création d'un réseau parallèle de succursales postales auxiliaires, qui serait confié à l'entreprise privée. Le syndicat national a décidé de recourir à des grèves tournantes. Même en conflit, les postiers toucheraient donc ainsi une bonne partie de leur salaire régulier. La société d'Etat réplique par l'engagement de briseurs de grève en cas de débrayage. Dans un tel contexte, l'affrontement risque d'être long.

Les postiers montrealais, quant à eux, ont décidé d'adopter une stratégie différente. Dans l'esprit de leur président, M. Marcel Perreault, seule une grève générale peut faire débouler le dossier. Ses troupes ont donc déclenché une grève totale, à la fois contre leur employeur et, d'une certaine façon, contre leurs dirigeants syndicaux. Il s'agit d'une donnée importante. Ayant rejeté la stratégie syndicale nationale en matière de grève, les postiers montrealais sont susceptibles de rejeter une recommandation de règlement qui leur viendrait des mêmes dirigeants.

Cette grève est légale, bien qu'un jugement récent de la Cour suprême du Canada ait démontré que ce droit n'est pas absolu. Si le gouvernement fédéral, par exemple, est convaincu que la grève met en danger la santé physique ou économique des Canadiens, il peut y mettre fin par loi spéciale.

Il est évident toutefois que dans le cas de grèves rotatives, une bonne partie de la population s'estime moins lésée que lors d'une grève totale, puisqu'on l'assure d'un service au moins partiel. Un peu comme lors de la grève des chauffeurs d'autobus de la STCUM, il y a quelques mois.

Mais cela ne justifie pas Ottawa de se croiser les bras. Il y aurait donc lieu, immédiatement, de nommer un médiateur spécial, choisi à l'extérieur du gouvernement et, bien sûr, du mouvement syndical. Celui-ci, après rencontre avec les parties, devrait émettre, d'ici quelques jours au plus tard, des recommandations pour résoudre le conflit.

Un court délai serait alors accordé aux parties pour étudier les recommandations et, en cas de rejet, le gouvernement devrait en forcer l'application et exiger le retour au travail de tous, sous peine de sanctions sévères.

Un conflit comme celui qui fait rage actuellement fait les délices des messageries privées, dont le nombre grandit depuis quelques années. Une note récente du Conseil du trésor fédéral estime à plus de \$20 millions les sommes perdues par Postes Canada, lors de la grève des facteurs de l'été dernier.

Une fois le conflit réglé, il faudra s'attaquer au débat sur l'avenir du réseau postal d'Etat. Un conflit de travail ne constitue pas le forum approprié pour ce faire.

Pierre VENNAT

### N'exagérez pas!

Gorbatchev, c'est certain, a été assassiné. Comment? Il a été empoisonné. Il a été détrôné, liquidé. Il lui est certainement arrivé quelque chose. Ce n'est pas possible, il n'a pas été vu en public depuis le 7 août. A moins qu'il ne soit au chevet de sa femme gravement malade? Sait-on jamais?

Voilà quelques-unes des rumeurs qui circulaient depuis cinq ou six semaines à propos du Numéro un soviétique.

Mardi, on a pu mesurer le caractère outrageusement fantaisiste de ces nouvelles quand M. Gorbatchev lui-même, en personne, a fait une apparition devant une très forte délégation française (au moins 350 personnes) au milieu de laquelle se distinguait l'ancien premier ministre, M. Pierre Mauroy, qui a pu saluer un Gorbatchev parfaitement « alerte » de corps et d'esprit.

A qui donc aura profité cette remarquable opération de désinformation? Avant toute chose, rappelons que les publications les plus sérieuses ont traité avec prudence les bruits concernant le sort de M. Gorbatchev.

Le communiqué officiel émanant de Moscou signalait que le Numéro un est en excellente santé. Il disait vrai. En outre, il apparaissait peu vraisemblable qu'en septembre le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Chevardnadze, eût pu préparer des projets avec les Américains, s'il avait été certain que M. Gorbatchev n'était déjà plus à la barre.

Les ministres des Affaires étrangères d'URSS et des États-Unis se sont donné rendez-vous à Moscou pour le milieu d'octobre, en vue de la préparation d'un sommet. M. Reagan allait-il à la rencontre d'un fantôme?

Des médias se déclarent aujourd'hui outrés du manque de transparence qui a caractérisé pendant plus d'un mois les allées et venues de la plus importante personnalité politique de l'URSS. Il est vrai que, dans nos pays, on assiste plutôt à l'abus contraire et que les hommes politiques sont soumis au harcèlement perpétuel. Quoi qu'il en soit, charades et devinettes autour de Gorbatchev ont mis en lumière l'importance du personnage.

Quand on le donne pour déchu ou mort, les sentiments sont partagés. Ceux qui souhaitent son échec, et il y en a certainement, se réjouissent à la pensée que son style ne va plus déranger leur façon traditionnelle de voir l'URSS. D'autres, au contraire, ont mis tant d'espérances dans le personnage qu'ils sont saisis de panique à la seule pensée qu'il ne soit plus visible.

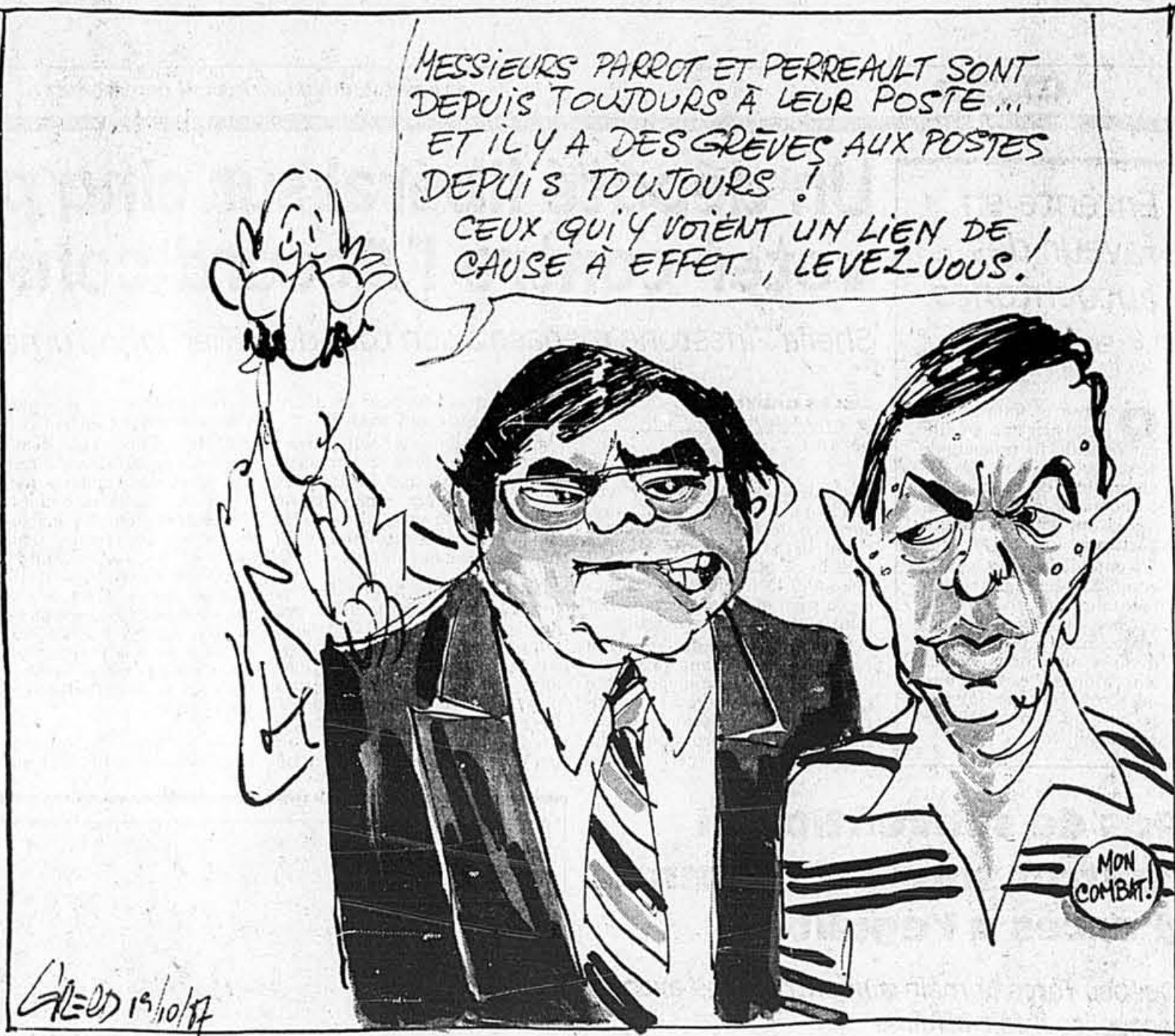
Il est un peu inquiétant de penser que la quiétude de l'Occident dépend d'un seul homme, qui, au demeurant, n'est pas dans le camp de l'Occident!

La rumeur d'une éclipse de M. Gorbatchev a une origine précise. Elle a d'abord été colportée par un hebdomadaire allemand. Il n'est pas impossible qu'elle revienne plus tard, modifiée ou sous une forme complètement différente. Surtout s'il se confirme que les réformes auxquelles M. Gorbatchev paraît vouloir attacher son nom se heurtent à de vives résistances jusqu'au sein du Politburo.

Des voix influentes, appartenant au KGB notamment, lancent le cri d'alarme: le vent nouveau met en péril la cohésion du pays.

Pour l'heure, M. Mikhaïl Gorbatchev s'en tire avec les honneurs de la guerre.

Guy CORMIER



DROITS RÉSERVÉS

## TRIBUNE LIBRE

### Témoignage contesté

M. Jean-Pierre Bonhomme,  
La Presse

■ Quand une visite dans un musée se veut un témoignage (votre article du 14 septembre) pour soutenir ce que l'on avance, il me paraît important de donner justice à cette exposition par une visite appropriée.

Par les erreurs que nous trouvons dans votre article, il est évident que vous n'avez même pas lu les panneaux explicatifs attachés à chaque salle de l'exposition, donc votre visite fut sans doute très brève.

Dans un premier temps, vous parlez de Leonard comme d'un artiste du Moyen Âge alors qu'il est de la Renaissance. Cette distinction fondamentale permet d'expliquer plusieurs phénomènes...

À la Renaissance, un nouveau type d'homme apparaît. Je veux parler ici de l'humaniste dont Leonard est le prototype. Cet homme ne s'appuie plus sur la foi aveugle du Moyen Âge mais il fait preuve d'un grand éclectisme par le nouveau phénomène qu'est le décloisonnement entre les diverses disciplines. Le grand principe de la Renaissance est le rationalisme.

À la Renaissance, on ne reconnaît plus comme valable une théorie qui ne laisse aucune place au naturalisme ou à l'étude scientifique du monde matériel. Pour les artistes de cette période, peindre c'est représenter le monde extérieur selon les principes de la raison humaine.

Ainsi, pour Leonard comme pour les autres artistes, la peinture est un acte scientifique parce que pour représenter la réalité le plus fidèlement possible, l'artiste devra s'intéresser à toutes les sciences. Mais comment expliquer la présence, dans un musée des beaux-arts de toutes ces maquettes illustrant de machines? C'est que Leonard devient ingénieur également par le biais de l'art.

Lorsqu'il arrive à Florence vers l'âge de 16 ans, cette petite république est déjà entrée dans l'ère des machines avec la construction par Brunelleschi, du dôme de la cathédrale Santa Maria del Fiore. C'est l'atelier de Maître Verrochio (peintre, sculpteur, musicien, mathématicien, fondeur) qui est alors chargé de placer l'énorme sphère de cuivre surplombant le dôme, et Leonard vient d'y entrer comme apprenti-peintre. C'est ce qui explique qu'il en ressortira ingénieur et savant.

Selon vous, cette « exposition de moteurs » n'aurait jamais pris place au British Museum ni au Louvre. Je crois au contraire, que ces musées auraient été très fiers de présenter « Leonard, architecte et ingénieur ». Pour ce qui est de la Mona Lisa, si le musée n'y a pas eu droit, ce n'est sans doute pas pour les raisons que vous invo-

quez mais plutôt à cause du coût faramineux des assurances et des risques encourus par ce voyage. Au contraire, la Mona Lisa aurait pu servir de dénominateur commun à toute l'exposition parce que c'est par le biais de la peinture que Leonard arrive à toutes ces disciplines et que durant sa vie entière il reviendra constamment de la science à l'art qu'il ne perd jamais de vue.

Vous nous faites remarquer qu'il faut être assez savant pour comprendre toute la pertinence de ces ouvrages. Pourtant tous ces mécanismes sont constitués d'éléments aussi simples que la vis, la roue et le levier. Malgré tout, c'est vrai qu'il nous manque un musée des sciences et de la technologie, mais où trouver cette population savante pour faire vivre ce musée?

Marthe C. BOISVERT  
Ville Mont-Royal

Monsieur J.-Pierre Bonhomme  
J'aimerais répondre à votre article intitulé « De Vinci: artiste ou ingénieur » publié dans La Presse du 14 septembre dernier.

En premier lieu, replaçons Leonard de Vinci dans son cadre normal, c'est-à-dire la Renaissance et non le Moyen Âge, comme vous le situez au début de votre « témoignage » (...)

Plus loin, vous déclarez que « les codex sont écrits en latin et à l'envers selon l'habitude de Leonard et étalés dans une grande salle ».

Vous parlez sans doute de la prestigieuse collection du Docteur Hammer où les textes sont écrits non pas en latin mais en italien puisque Leonard de Vinci ne connaissait pas assez bien le latin pour l'écrire couramment de son écriture spéculaire, c'est-à-dire lisible au miroir et tracée de droite à gauche.

Vous écrivez « qu'il faut être assez savant pour comprendre la pertinence des manuscrits de Leonard », et que « l'état d'ingénieur aide considérablement à la compréhension ».

Certes, cette exposition a été mise sur pied pour célébrer le 100e anniversaire de l'Association des ingénieurs canadiens mais je ne pense pas qu'il faille appartenir au domaine de l'ingénierie ou être un grand érudit pour tirer profit de cette exposition.

Je crois à des moyens beaucoup plus simples et à la portée de tous comme le recours à l'audio-guide, à une visite commentée par les guides bénévoles du MBAM ou simplement la lecture des panneaux didactiques qui abondent cette année au Musée.

Vous continuez en déclarant qu'il est difficile d'aller chercher du réconfort moral et un relèvement de notre confiance en l'élan spirituel de l'homme devant un palan de bois.

Si les poulies et les cordages des inventions de Leonard

vous ont laissé indifférent, n'avez-vous pas ressenti une forte émotion à la vue de cette maquette d'église à plan centré, maquette qui est une oeuvre d'art en soi et qui a été réalisée d'après des dessins de Leonard. (...)

Grâce à l'exposition « Leonard de Vinci: ingénieur et architecte » Montréal est de nouveau au centre de l'activité muséologique internationale, vous l'avez vous-même reconnu.

Thérèse Lacroix  
Montréal

### La STCUM respecte la loi 101

■ Dans son édition du 30 juillet dernier, La Presse publiait une lettre dans laquelle M. André Laflamme se plaignait du fait que la STCUM affichait dans les voitures de métro les instructions à suivre en cas d'incident fâcheux en français et en anglais. Il accusait la Société de transport de violer la loi 101 et ainsi de ne pas respecter la majorité francophone.

La STCUM est un organisme public qui se fait un devoir d'obéir aux lois. Elle respecte la loi 101 et la respecte intégralement. Toutes les affiches de nos campagnes comportementales (« Il n'y a pas que les abeilles qui piquent », « Passer sans payer, c'est frauder », « Merci de céder votre place »), toutes celles de l'affichage commercial (« Ma ligne de cirque », « Ma ligne de coeur »), toutes celles en appui à nos opérations (« La grande question ») et toutes les indications (sortie, direction, modes de paiement, horaires) se font exclusivement en français ainsi que le prescrit la loi. Signalons aussi que l'annonce verbale du nom des stations de métro se fait exclusivement dans la langue officielle.

En affichant ses consignes de sécurité en français et en anglais, la STCUM ne viole aucunement la Charte de la langue française, comme le lui reproche M. Laflamme. En effet, l'article 22 de la loi 101 autorise explicitement l'utilisation d'une langue autre que le français « lorsque la santé et la sécurité publique » l'exigent. C'est ce que fait la STCUM lorsque les pictogrammes s'avèrent insuffisants. C'est ainsi que le règlement CA-3 qui contient de nombreuses dispositions relatives à la sécurité est également affiché en français et en anglais.

La loi 101 prévoit des exceptions spécifiques à l'affichage unilingue français. En y recourant, la STCUM ne viole ni la lettre ni l'esprit de la Charte de la langue française.

Roxanne CORBEIL  
Chef de sections commentaires et plaintes — STCUM

### Bravo à un chauffeur

■ À Madame Louise Roy,  
PDG de la STCUM.

J'ai l'extrême plaisir de vous écrire pour féliciter un de vos employés, un chauffeur d'autobus (autobus 53 St-Laurent) qui était en fonctions le 16 septembre à 16h30. J'ai remarqué son amabilité, sa courtoisie et sa belle humeur. L'autobus 53 a une clientèle cosmopolite et le chauffeur a dit bonjour à chacun dans sa langue maternelle, que ce soit en français, en anglais, en italien ou en espagnol. Assise à l'avant, j'ai observé le sourire radieux des passagers qui reconnaissent leur langage et vraiment, cela m'a réconciliée avec la vie. À un certain moment, une jeune femme ayant un bébé dans un landau avait de la difficulté à se frayer un passage pour descendre de l'autobus. Pas de problème! Le chauffeur s'est levé, a demandé poliment à quelques dames de sortir et à lui-même sorti le carrosse d'enfant. La jeune femme était reconnaissante, les passagers souriants et le chauffeur a réintégré l'autobus aussi sereinement qu'il en était sorti.

Arrivée au coin St-Laurent-Henri-Bourassa, je n'ai pas pu m'empêcher de complimenter ce chauffeur exemplaire. J'espère que vous passerez mon commentaire parmi vos employés afin que mon chauffeur se reconnaisse et que d'autres le prennent comme modèle.

Marjolaine LACHANCE,  
18 ans  
étudiante Cegep Ahuntsic

### Réplique de la SPCA

■ Nous désirons, par la présente, répondre à une lettre de C. Roy, datée du 9 septembre, concernant le département de l'inspection de la SPCA. La SPCA ne répondrait plus aux plaintes se rapportant à la cruauté et les animaux ne seraient pas protégés.

Le manque de personnel dont souffre actuellement notre département de l'inspection n'est absolument pas dû au fait que notre Société refuse d'allouer les fonds nécessaires. Nous sommes tout à fait conscients du rôle primordial de ce département. Notre chef inspecteur, madame Francine Ouellet, a donné sa démission en août dernier et depuis, nous cherchons activement un remplaçant. Entre-temps, malgré notre personnel insuffisant, nous avons, comme par le passé, répondu à toutes les plaintes reçues par le département de l'inspection.

Il arrive que certaines personnes désirent nous voir aller plus loin que nous y autorise la loi actuelle. La SPCA reconnaît le besoin urgent de combler les postes vacants de son département de l'inspection.

La présidente,  
Joan CLARK, c.r.  
Montréal



Jean-Guy Dubuc

## Le problème haïtien et le Canada

On pourrait dire que le sujet ne nous regarde pas; et ce serait presque vrai. Le Canada n'a pas à se préoccuper de l'évolution de chacune des démocraties de la terre, c'est bien évident. Il n'en a ni la mission ni la responsabilité.

A moins qu'un de ces pays ne fasse appel à lui, par l'intermédiaire d'un de ses organismes officiels, à un moment précis. Et c'est ce qui s'est produit quand, la semaine dernière, une délégation canadienne a répondu à l'invitation du Conseil électoral provisoire d'Haïti. Une mission québécoise d'information, mise sur pied par Développement et Paix, a donc séjourné une semaine en terre haïtienne.

La situation de cette île antillaise devient alors pour nous plus actuelle. Ajoutons que deux membres de la mission furent « inquiétés » par une étrange milice et une bande de militaires. Ajoutons également le fait que des milliers d'Haïtiens exilés vivent maintenant au Québec, principalement à Montréal. Et aussi le fait que le Canada, par son aide, par ses missionnaires, par ses diplomates, par ses touristes, et par ses investisseurs privés

a toujours entretenu des liens particuliers avec Haïti. Ce qui lui permet conséquemment, aujourd'hui, de réfléchir à haute voix sur les questions qui la concernent.

Pourtant, on ne peut encore rien dire. Car la situation actuelle d'Haïti demeure inextricable. Et ce ne sont pas nos timides conseillers qui peuvent aider de quelque façon une population encore incapable d'écouter un langage de raison.

On sait l'histoire de ce pays, l'un des plus pauvres du monde. On sait que la famille Duvalier l'a ruiné, tant au plan intellectuel qu'au plan économique. Mais il faut se dire que les Duvalier père et fils n'ont pas réussi le coup sans l'aide efficace d'une bande de collaborateurs aussi voraces que leurs maîtres. Qu'on les appelle tontons-macoutes ou colonels véreux, ces gens n'ont pas quitté l'île en même temps que le jeune dictateur. Ils sont restés au pays et ne pensent qu'à protéger le pouvoir dont ils ont profité malhonnêtement pendant longtemps. Ils ne vont pas facilement abandonner la partie à des forces démocratiques.

D'ailleurs, où se trouveraient ces forces?

On sait que la démocratie ne s'apprend pas en deux jours, même pas en deux ans. On sait comme plusieurs savent s'en moquer, chez nous comme ailleurs, alors qu'on la croit bien protégée. Après des décennies de dictature, personne ne sait comment agir démocratiquement. Tout est à faire et à découvrir. Haïti a tout à apprendre dans ce domaine.

Elle a des leaders; mais si peu. Son élite l'a quittée il y a longtemps. C'est d'ailleurs l'un de ses plus grands malheurs. Car les Haïtiens en diaspora comptent plusieurs personnes aux talents divers, qui lui seraient essentielles aujourd'hui. A leur place, le pays doit encore compter sur le travail de missionnaires étrangers dont la présence gêne de plus en plus les autorités policières. Comme sous toutes les dictatures de fait ou de situation, les étrangers représentent des témoins accusateurs qu'il vaut mieux éliminer pour diriger sans conteste.

Selon les observateurs canadiens, le Conseil national de gouvernement entend « garder le pouvoir par tous les moyens en créant un climat d'insécurité qui sème la terreur ». Voilà donc où se trouve aujourd'hui Haïti:

d'une dictature familiale à une tyrannie militaire. D'un régime à l'autre, le pouvoir abuse des petites gens, les maintenant dans l'ignorance et l'incapacité d'agir, au mépris des règles humaines répandues dans la grande majorité des pays environnants. Les Haïtiens sont toujours perdants.

Que peut donc faire le Canada? Très peu, évidemment.

Peut-être qu'un jour, en collaboration avec les Nations unies qui doivent se préoccuper de tous les genres de famine, d'oppression et d'injustice, le Canada pourra-t-il s'unir à d'autres pays qui auront la mission de penser à « l'organisation » de ce pays. Non pas pour en décrire la désolation mais pour travailler à sa reconstruction. Car Haïti ne peut plus se faire l'agent de sa survie; il lui faut l'aide directe du monde extérieur.

Bien sûr, là-bas, on ne sera pas d'accord: ils sont présentement 225 candidats à croire en leurs capacités personnelles d'accéder à la présidence du pays. C'est tout dire.

Le Canada ne peut donc rien contre le duvaliérisme persistant; il sera peut-être utile un jour, quand on lui permettra de jouer un rôle vraiment efficace sans être ridiculisé par des dictateurs.



Marcel Adam

## Je plaide l'indulgence pour les fumeurs

Il n'y a pas plus prosélyte qu'un converti.

Ce qui est vrai pour la religion l'est également pour les habitudes de vie.

Cette aspiration fort répandue à vouloir faire adopter par son semblable ses croyances ou ses comportements personnels confine souvent à la manie. Et chez beaucoup ce zèle missionnaire se double d'une attitude plus ou moins intolérante à l'égard de ceux qui refusent la lumière et persistent dans leur égarement ou leurs mauvaises habitudes.

L'écrivain Arthur Koestler cultivait un grand scepticisme à l'égard des motivations prétendument altruistes de ceux qui se donnent pour mission de réformer la société. Ce militantisme dissimule selon lui un grand complexe de culpabilité: ceux qui en sont affligés cherchent à compenser en se vouant à l'amélioration de la condition humaine. C'est une manière de se racheter en sauvant son prochain. C'est une théorie discutable, certes, mais intéressante.

J'ai remarqué que les anciens alcooliques tolèrent souvent moins ce vice que ceux qui ont toujours été abstinents. Idem pour les anciens fumeurs qui

souffrent moins les pétuneurs que ceux qui n'ont jamais fumé.

Quand je vois des fumeurs convertis pourchasser avec acharnement les non-convertis, je me demande s'ils n'entrent pas dans la catégorie des réformateurs compulsifs décrite par Koestler, ou s'ils ne sont pas poussés par une jalousie vengeresse à l'égard de ceux qui persistent à s'offrir ce plaisir qu'eux-mêmes n'osent plus se permettre?

En vérité, ce qui m'agace le plus chez les anciens fumeurs devenus des militants fanatiques de la campagne anti-tabac c'est que des gens qui ont cessé de fumer non pas par souci de la santé des autres mais par peur de mourir du cancer, exercent un chantage moral auprès des fumeurs qu'ils pressent d'abandonner le tabac au nom du droit des non-fumeurs à respirer de l'air pur.

Si encore ils se contentaient de leur donner mauvaise conscience par leur exemple. Ils exercent des pressions incessantes aussi bien auprès des patrons que des pouvoirs publics afin qu'avec leur concours les fumeurs soient forcés de renoncer à la nicotine au nom du droit de la majorité de faire la loi.

Cette action a porté fruit. Le gouvernement provincial a légitimé afin d'éliminer l'usage du tabac dans les immeubles publics. Le gouvernement fédéral a déposé il y a quelques mois le projet de loi C-51, dont l'objet est de prohiber la publicité du tabac, sous toutes ses formes, dès janvier prochain.

Le bill fédéral suscite une vive controverse entre, d'une part, le lobby anti-tabac, qui applaudit au radicalisme de cette loi, et, d'autre part, l'industrie tabagiste appuyée par les agences de publicité et plusieurs médias. Ces derniers dénoncent avec raison l'arbitraire d'une loi qui interdirait la publicité d'un produit qui n'est pas lui-même interdit de fabrication, de vente et de consommation.

Le confrère Georges Lamont signait samedi dernier un intéressant dossier intitulé « La chasse aux fumeurs s'intensifie ».

Il apparaît que dans l'entreprise privée on a choisi en général la persuasion alors que dans les secteurs gouvernemental et paragonnemental on tend plutôt vers la coercition.

À titre d'exemple, il met en parallèle la politique de Pratt & Whitney et celle de Petro-Canada.

Dans le premier cas on a trouvé un compromis avec lequel peuvent vivre fumeurs et non-fumeurs. Dans le second, les fumeurs ont été avertis à la fin d'avril qu'ils avaient quatre mois pour se réformer; depuis le premier septembre il est en effet interdit de fumer dans tous les bureaux et installations de la compagnie. Les défaillants n'auront droit dans leur calvaire qu'à une seule chute; à la seconde ce sera une suspension de trois jours et à la troisième le congédiement.

Peu importe le degré de dépendance des fumeurs; peu importe la gravité des inconvénients physiques et psychologiques que certains pourraient ressentir d'un changement radical et involontaire d'une habitude dont on sait qu'elle crée une dépendance qui tient souvent de l'esclavage.

Que fait-on des droits acquis de ces personnes? N'en tient-on pas compte pour les puissantes industries de produits polluants qui menacent non pas seulement la santé de quelques centaines de milliers d'individus mais celle de l'humanité tout entière?

Ne donne-t-on pas le temps à l'industrie tabagiste de se recycler? Pourquoi se montrerait-on moins patient pour ses victimes?

## L'adaptation des immigrants

Il est clair que le père Julien Harvey comprend mal la psychologie de l'adaptation des immigrants.

En parlant des Libanais plus particulièrement, il a cité une étude du Docteur Selim Abou, ethnologue libanais et doyen de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'université St-Joseph au Liban. Le père Harvey a trouvé dans l'étude en question un passage où il est question d'un groupe d'immigrants qui éprouvent, selon lui, des difficultés d'adaptation et l'a appliqué à toute la communauté libanaise en concluant que c'était faute de bonne volonté.

Il est difficile de croire que les Libanais ne s'adaptent pas au Québec puisque ce sont des immigrants francophones (souvent anglophones aussi), de culture et d'éducation européennes. De plus,

la communauté libanaise est constituée en majorité de professionnels, de commerçants et de personnes qui oeuvrent dans le domaine des services: hébergement et restauration, services aux entreprises, services personnels. (Source: recensement de 1981.) Leur participation à la croissance économique de notre province est donc importante.

Les faits avancés par le père Harvey sont entièrement hors contexte puisqu'ils ne reflètent aucunement le cheminement psychologique qu'entreprend tout immigrant à travers les diverses phases de son adaptation. Conséquemment, la fausse représentation que le père Harvey a faite de l'étude du Docteur Abou pour fins d'exploitation est inacceptable non seulement pour la communauté libanaise, mais aussi

pour la communauté des chercheurs et des scientifiques.

À partir de 1958, le Docteur Abou a centré ses recherches sur le problème des contacts et des conflits de cultures, d'abord au Liban, ensuite en Argentine, enfin au Canada où, depuis 1972, il collabore avec le Centre international de recherche sur le bilinguisme au Québec. Il s'est penché sur la psychopathologie propre au processus d'adaptation (qu'il nomme acculturation) par le biais de nombreuses ethnopsychanalyses d'autobiographies. Ceci lui a permis de dégager des styles d'acculturation qu'adopte l'immigrant pour contrer, tant bien que mal, « l'accident d'une acculturation qui a échoué ». Ainsi, le Docteur Abou dit: « Il convient de ne pas perdre de vue que l'acculturation, en elle-même, est un facteur de progrès et d'épanouissement de la personnalité. »

L'analyse qu'a faite Abou (1977) de l'immigration des Libanais à Montréal a pour but d'illustrer certaines difficultés qui peuvent découler de ce processus pour tout immigrant quelle que soit son origine. La résolution de cette lutte perpétuelle et solitaire n'est pas tout facile à vivre. « En réalité, dit-il, cet isolement affectif est le lot de tout immigrant dans n'importe quelle société d'accueil. » (...)

Une métamorphose inévitable s'opère chez chaque immigrant, selon Abou, qui décide de secourir la paralysante nostalgie du pays natal et d'aller à la découverte de son pays d'adoption. Abou cite

une Néo-Canadienne d'origine libanaise qui dit: « J'ai cessé de comparer. Je ne comparerai plus, j'aimerai ce pays pour sa grandeur à lui, pour sa beauté et parce qu'il ne ressemble à aucun autre. Ce pays me rentre dans l'âme et dans la peau avec une infinie douceur. J'ai cessé d'être une émigrée. »

Nul ne peut se protéger entièrement des effets irréversibles d'un déplacement vers un ailleurs souvent inconnu et inimaginable. Il n'existe pas encore d'intervention psychologique ni de « rite de passage » disponible à l'immigrant dans son pays d'origine ou d'accueil qui traite directement ces conflits.

À la lumière de ces faits, on voit que les arguments du père Harvey relatifs à l'immigration « exclusive » sont fondés sur des préjugés et non sur des données scientifiques.

Lillane SAYEGH  
psychologue  
Union libanaise culturelle mondiale

### N.B.

La Presse publie sous cette rubrique les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt, concision, signature, nom complet, adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve le droit de les abréger et privilégie celles qui font suite à des articles publiés dans La Presse. Les adresses sont: Tribune libre, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

## LIBRE OPINION

### Ces jeunes dont on abuse...

LAURIER BOUCHER, C.S.  
Coordonnateur de la protection de la jeunesse à l'Association des centres de services sociaux du Québec

La situation de la trentaine d'enfants présumément victimes d'abus sexuels de la part d'employés du foyer de groupe où ils avaient été placés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse porte à réfléchir!

Il faut voir les évaluations du Directeur de la protection de la jeunesse qui établissent que ces enfants ont été victimes d'abus sexuels. Puis le dépôt de quelques 250 chefs d'accusation contre quatorze employés du centre d'accueil. Et après plusieurs mois d'enquête les accusations qui tombent une à une, les présumés abuseurs qui sont blanchis au stade de l'enquête préliminaire parce que les enfants abusés, seuls témoins à charge, se contredisent au fil des interrogatoires et contre-interrogatoires, deviennent moins crédibles et refusent de poursuivre leur témoignage.

Que s'est-il donc passé? Quelles leçons peut-on en tirer? Comment éviter à l'avenir de si tristes événements?

Un premier constat s'impose: c'est une chose d'effectuer une évaluation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, et de conclure que les enfants ont été victimes d'abus sexuels lors de leur séjour dans un établissement; et, dans notre système judiciaire, c'en est une autre de démontrer que tel ou tel abus vis-à-vis tel enfant a bel et bien été commis par tel ou tel employé de l'établissement, et de faire en sorte que le juge qui entend la cause déclenche les procédures subséquentes.

En effet, l'accusé étant présumé innocent, il faut faire la preuve qu'il a effectivement commis le crime qu'on lui reproche. De plus, l'accusé a droit à une défense pleine et entière et à tous les moyens légaux pour assurer cette défense, y compris les tactiques visant à discréditer le témoin. Or, dans ce combat, les enfants à la fois témoins et victimes des abus sexuels peuvent difficilement sortir vainqueurs. Que l'avocat de la défense soit le moins agressif et l'enfant-témoin en sort doublement victime. Ce qui illustre bien à quel point le système judiciaire, par ailleurs bon en soi, peut être tout à fait inadéquat pour ce genre de situations.

Il y a longtemps que tous les intervenants (travailleurs sociaux, policiers ou avocats) qui travaillent auprès des jeunes abusés et de leurs familles, en sont arrivés essentiellement aux mêmes conclusions. Le Rapport Badgley, portant sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants, et publié en 1984, aboutissait lui aussi aux mêmes constats et recommandait entre autres choses que des modifications importantes soient apportées au Code criminel et à la Loi de la preuve afin de rendre plus facile et surtout moins menaçant le témoignage des jeunes victimes d'abus sexuels. Ces modifications législatives, contenues dans le projet de loi C-15, ont d'ailleurs été votées par le Parlement canadien en juin dernier et devraient entrer en vigueur dans quelques mois.

Mais déjà, au Québec, nous n'avons pas attendu ces modifications législatives pour mettre de l'avant des mesures expérimentales de concertation socio-judiciaire en matière d'abus sexuels et d'information des intervenants de disciplines et de tendances différentes dans la recherche de l'équilibre entre la protection de la société et la protection de l'enfant.

Tous ces efforts n'ont pas encore donné les résultats qu'on serait en droit d'espérer. La situation des enfants de ce foyer de groupe l'illustre très bien. La route est parfois bien longue entre des changements aux procédures et des modifications aux systèmes, entre les efforts de concertation et les changements de mentalité.

Mais surtout, il ne suffit pas de se donner de beaux protocoles écrits ou de nobles politiques pour que les réalités se modifient. Il faut aussi y investir les moyens requis pour que de si belles idées se traduisent en actions. Et c'est ici que nos gouvernants et organismes doivent être interpellés et questionnés.

La mise à jour dramatique du phénomène des abus sexuels chez les enfants devrait nous inciter à améliorer notre connaissance de cette problématique et nos façons de faire avec les enfants victimes. Il faudra plus que jamais que tous les intervenants impliqués reçoivent une formation adéquate et concertée, du travailleur social au policier, de l'avocat de la couronne au juge. Même les avocats de la défense auraient beaucoup à apprendre sur le phénomène des abus sexuels. Il nous apparaît essentiel que tout en sauvegardant le droit de l'accusé à une défense pleine et entière, le Barreau propose à ses membres des règles de pratique qui tiennent compte des particularités des situations où le témoin est l'enfant-victime. Autrement, nous nous retrouvons à l'époque pas tellement lointaine où on faisait le procès de la femme violée avant de commencer celui de l'homme qui l'avait violentée.

Dans la situation du centre d'accueil qui a été amplement étalée dans les journaux de la métropole, il ne s'agit pas de savoir qui a eu tort et qui a eu raison. Ce que l'on sait, c'est que le Directeur de la protection de la jeunesse estime qu'un nombre important d'enfants ont été abusés lors de leur séjour dans le centre d'accueil. Ce n'est pas de l'invention pure et simple. Même si les accusations ont été retirées, cela ne veut pas dire qu'il ne s'est rien passé, mais tout simplement que le juge et les procureurs de la couronne n'y ont pas décelé de matière suffisante à amener les présumés abuseurs en procès.

Peut-être est-ce l'occasion de se demander collectivement encore une fois si la procédure qui prévaut en Cour criminelle est bien adaptée à ces situations où la victime, seule témoin des faits allégués, est un enfant, et par surcroît un enfant placé dans un centre d'accueil et en lien de dépendance avec l'adulte accusé. N'y a-t-il pas là un déséquilibre inhérent au processus même de la justice? N'est-il pas évident que l'enfant peut-être « charrié », au nom de la défense de l'accusé? N'y a-t-il pas danger que l'enfant, pour qui c'est déjà difficile et traumatisant de parler de ce qui s'est passé, se contredise, se dédise, revienne sur sa déclaration, et préfère avoir la paix à tout prix?

Il est dommage que des avocats de la défense viennent à dire froidement que pour eux, les enfants sont des témoins comme les autres... Justement, le Parlement du pays vient de reconnaître que dans les cas d'abus sexuels, les enfants ne sont pas des témoins comme les autres, et qu'il faut les protéger alors même qu'on les amène à témoigner. C'est l'essence du Projet de Loi C-15 qui entrera en vigueur sous peu. Et nous qui travaillons auprès de ces jeunes, et qui avons le souci de leur bien-être et de leur protection, nous savons à quel point ces jeunes victimes d'abus sexuels ont été blessés dans leur être même et à quel point ils demeurent vulnérables. Au point de garder pour eux leurs blessures et leur peine et de refuser de se prêter au spectacle que peut parfois constituer le témoignage en Cour criminelle.

**La Presse**

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400. » Port de retour garanti.

|  |          |                                       |          |
|--|----------|---------------------------------------|----------|
| RENSEIGNEMENTS   | 285-7272 | ANNONCES CLASSÉES                     | 285-7111 |
| ABONNEMENT   | 285-6911 | Commandes ou corrections              | 285-7111 |
| Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 à 18h. |          | GRANDES ANNONCES                      |          |
| REDACTION  | 285-7070 | Détailants                            | 285-7202 |
| PROMOTION  | 285-7100 | National, Télé-Presse                 | 285-7306 |
| COMPTABILITÉ   |          | Vacances, Voyages                     | 285-7265 |
| Grandes annonces   | 285-6892 | Carrières et professions, nominations | 285-7320 |
| Annonces classées  | 285-6900 |                                       |          |

# Chevrolet. Tout un monde de réussite!

90 000 000  
de véhicules vendus.

Voilà tout un exploit et nous en sommes très fiers! En effet, Chevrolet a vendu à ce jour plus de 90 millions d'automobiles à travers le monde... à quelques véhicules près!\*

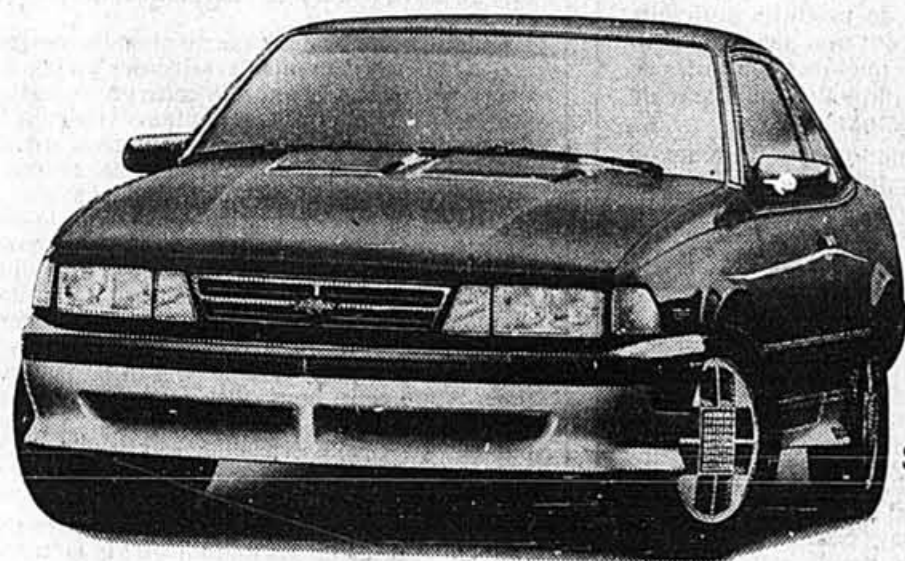
Naturellement, certains diront qu'être un des plus grands constructeurs ne veut pas nécessairement dire être meilleur.

Pourtant chez Chevrolet, on aime bien penser que cette fois l'exception confirme la règle.

Permettez-nous de vous démontrer pourquoi Chevrolet représente aujourd'hui *tout un monde de réussite.*

## La qualité d'abord.

En 1911, Louis Chevrolet mit sur pied une compagnie automobile avec l'idée de construire une voiture de grande qualité sans que le prix en soit trop élevé.



Après plus de 75 années, ce même engagement nous anime encore aujourd'hui chez Chevrolet.

La qualité d'abord, et dans les moindres petits détails. Par exemple, faites courir votre main le long du toit d'une Chevrolet; vous ne sentirez aucun joint soudé exposé à la corrosion.

Dans plusieurs de nos modèles,

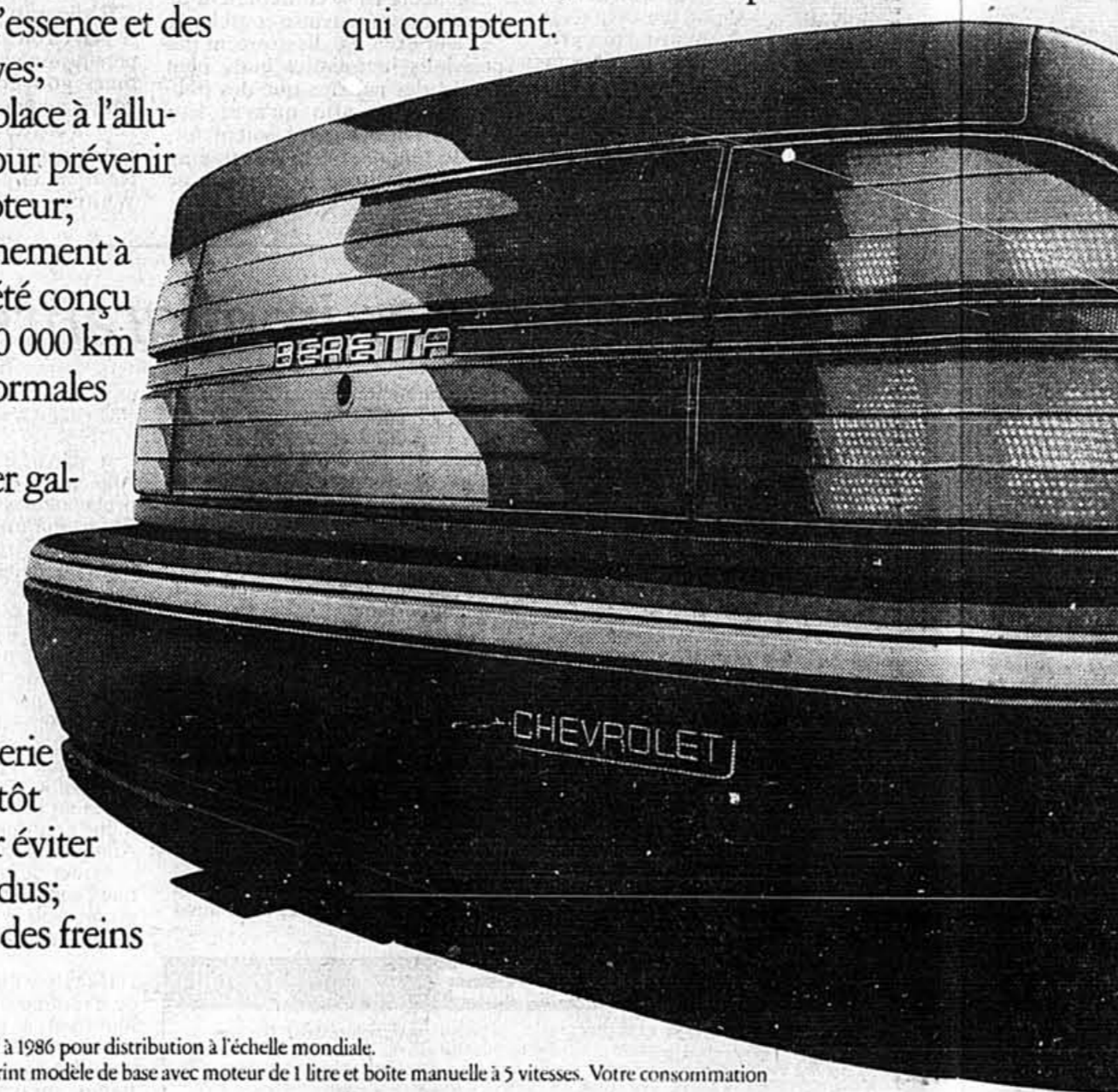
il n'y a pas non plus de joints soudés aux châssis des portes.

La qualité, c'est aussi une question de technologie. Une technologie d'avant-garde que vous retrouvez dans la plupart de nos voitures. En voici quelques exemples :

- le carburateur a été remplacé par un système à injection offrant une meilleure économie d'essence et des performances plus vives;
- le distributeur a fait place à l'allumage électronique pour prévenir le cognement du moteur;
- un système d'entraînement à une seule courroie a été conçu pour durer jusqu'à 160 000 km sous des conditions normales d'utilisation;
- des panneaux en acier galvanisé des deux côtés afin de préserver l'aspect neuf de votre voiture pendant des années;
- et des bornes de batterie placées sur le côté plutôt que sur le dessus pour éviter l'accumulation de résidus;
- ce n'est pas tout!... des freins

à disque à l'avant avec indicateurs sonores d'usure, des charnières de portes à deux butées intégrées plutôt qu'une et un contrepoids au couvercle du coffre à bagages pour qu'il s'ouvre de lui-même plutôt que d'avoir à le soulever.

Comme vous pouvez le constater, chez Chevrolet, ce sont les petits détails qui comptent.



## Un gage de réussite.

Nos ingénieurs et concepteurs eurent un jour l'idée de construire une automobile de grande qualité, fouguese et des plus aérodynamiques, pour une fraction du prix de beaucoup d'importées.

Ils ont ainsi développé deux magnifiques voitures.

La Beretta et la Corsica. Voici quelques commentaires à leur sujet :

"Au point de vue maniabilité, la Beretta est profondément surprenante."

*Road and Track*

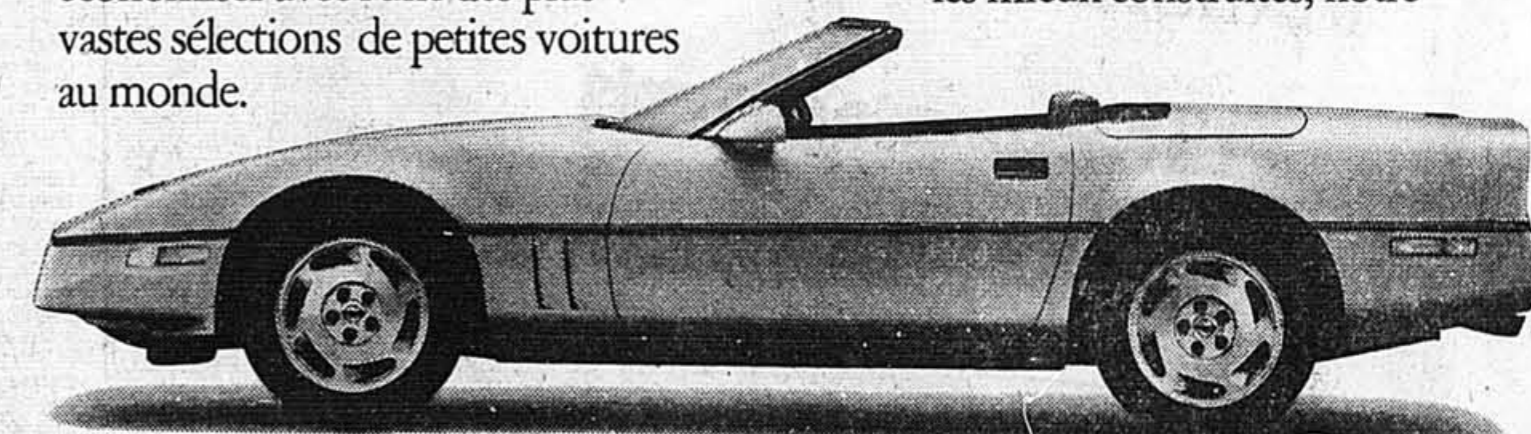
"La Beretta est de loin la petite voiture qui a la plus belle allure." *Ward's Auto World*

"La Corsica fournie pour les essais a rendu un éloquent témoignage à l'efficacité des techniques de construction sophistiquées (de Chevrolet); atteignant des standards élevés de qualité pour sa finition et son assemblage." *Motor Trend*

Que dire de plus!

## Tout un monde... de petites voitures!

Chevrolet a de quoi vous faire économiser avec l'une des plus vastes sélections de petites voitures au monde.



Non moins de 18 modèles différents dans les familles Sprint, Cavalier, Corsica, Camaro et Beretta. Quelle famille!

(Autre bonne nouvelle : la Sprint offre une cote de consommation surprenante de 4,9 litres/100 km ou 58 mi/gal\*\* sans compter qu'elle est l'une des voitures les plus abordables de sa catégorie.)

Chevrolet a vraiment tout un monde de petites voitures.

Et des modèles pour tous les goûts : 3 ou 5-portes, familiales, coupés, sedans, décapotables... et même des petites fougueses!

## La Celebrity. Quelle réussite!

Bien que nos voitures neuves représentent tout un monde de réussite, il ne faudrait pas oublier qu'il en est tout autant lorsqu'elles prennent de l'âge.

Et plus particulièrement en ce qui concerne la Chevrolet Celebrity 1984.

C'est connu, les Chevrolet ont une très bonne valeur de revente.

Mais la Celebrity est celle qui a la plus haute valeur de revente parmi toutes les voitures intermédiaires. Pas surprenant, puisque la Chevrolet Celebrity est la voiture intermédiaire la plus vendue en Amérique du Nord.††

## Toute une garantie!

Bien que nos voitures soient parmi les mieux construites, notre

réussite ne serait pas complète sans vous offrir l'une des meilleures garanties sur le marché :

Une garantie de 1 an/20 000 km couvrant tout le véhicule, des phares aux feux arrière.†††

Une garantie de 6 ans/100 000 km sur le groupe propulseur.†††

Et une garantie de 6 ans/160 000 km contre les perforations causées par la corrosion.†††

Maintenant vous savez mieux que quiconque pourquoi Chevrolet représente *tout un monde de réussite.*

Et soyez assuré qu'il en sera ainsi pour les prochaines 75 années, et davantage.

**Chevrolet**

Chevrolet. Tout un monde de réussite!

\*Chiffre basé sur le total cumulatif des voitures construites par et pour la division Chevrolet en Amérique du Nord de 1911 à 1986 pour distribution à l'échelle mondiale.

\*\*Cotes de consommation combinées fondées sur des méthodes d'essai 1987 approuvées par Transports Canada pour la Sprint modèle de base avec moteur de 1 litre et boîte manuelle à 5 vitesses. Votre consommation réelle peut varier selon les conditions d'utilisation.

†D'après les données moyennes canadiennes du "Canadian Black Book" pour une Celebrity de 3 ans (modèle 1984) comparées à celles des modèles intermédiaires 1984 de la concurrence, publiées le 15 juillet 1987.

††Données sur les ventes du Motor Vehicle Manufacturer Association (MVMA). La Celebrity est comparée à tout modèle intermédiaire de la concurrence, depuis son introduction en février 1982 jusqu'à la fin de juin 1987.

†††Voyez un concessionnaire pour les modalités de la nouvelle garantie couvrant les véhicules General Motors.

# Quoi faire aujourd'hui

Pour cette chronique veuillez adresser vos lettres comme suit: -Quoi faire aujourd'hui- LA PRESSE, 7 Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9

## REUNIONS

■ Le Caf'tiers (café de solidarité internationale), 4 837, avenue du Parc (coin Villeneuve - métro Place-des-Arts et autobus 80 ou 129), invite le public au lancement de la campagne « Outils de paix au Nicaragua », le 1er octobre, à 19 h 30. Contribution: un cahier d'écolier. Renseignements: 270-5336 ou 495-2349.

## DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

■ Une session sur le thème « **Almer sans tout perdre** » inspirée du livre « Ces femmes qui aiment trop » de Robin Norwood, est offerte aux femmes. Dix séances. Date limite des inscriptions, le 1er octobre. Renseignements: 466-8520.

■ La Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal offre dans le cadre des « Belles soirées et matinées » des cours sur le thème: « **Actes de guerre et crimes contre l'humanité: le cas Barbie** », les 13, 20 et 27 octobre, à 19 h 30, au Pavillon Principal de l'Université de Montréal, 2 900, Chemin de la tour, entrée Z-1 (une hôtesse y attend les participants). On peut s'inscrire à l'avance ou à la porte du local (s'il reste des places libres). Renseignements complémentaires: 343-6090.

■ « **Parents Uniques Maison neuve** » organise un « **Groupe-Départ** », soit une série de dix rencontres aidant les femmes séparées ou divorcées à examiner de façon positive leur nouvelle situation. Renseignements: Huguette, 256-9885 ou Gisèle, 255-3184.

■ L'Association canadienne pour la santé mentale offre aux parents d'enfants de trois et quatre ans une série de dix rencontres de sensibilisation à la vie familiale (importance du comportement des parents sur le développement socio-affectif de l'enfant). Renseignements: Jacques Duval, 521-4993.

■ Le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges, 5 347, Côte-des-Neiges (733-1478), offre des ateliers d'animation pour enfants de deux à cinq ans, du lundi au vendredi, de

8 h 30 à 12 h ou les lundis, mardis et jeudis, de 13 h 30 à 17 h.

■ Le Centre d'orientation et de formation pour les femmes en recherche d'emploi invite les femmes de la région de Saint-Jean à une session de formation en recherche d'emploi, à partir du 19 octobre. Une séance d'information se tient le 29 septembre, à 13 h 30, au 526, boulevard du Séminaire, à Saint-Jean-sur-Richelieu. Renseignements: 514-348-9254.

■ Le Centre de dactylographie, organisme à but non lucratif, 2 800, rue Kent, offre une série de cours aux personnes désireuses de retourner sur le marché du travail: dactylographie, sténographie, dictaphone, français écrit. Renseignements: 733-4694.

■ Le CLSC Ahuntsic offre aux parents d'enfants de trois et quatre ans une série de 15 rencontres de sensibilisation à la vie familiale (importance du comportement des parents sur le dévelop-

pement socio-affectif de l'enfant). Inscriptions: 381-4221.

■ Une session de **massage shiatsu** est offerte au public en octobre. Renseignements: Micheline, 844-6130.

■ Le Théâtre L. A. Bojowald, 4 266, rue Saint-André, offre une nouvelle session en théâtre. Renseignements: 527-5248.

## BAZARS ET VENTES

■ La **Paroisse Saint-Pierre-Claver**, 2 000 est, boulevard Saint-Joseph, tient un bazar le 2 octobre, de 19 h à 22 h; le 3, de 13 h à 21 h; et le 4, de 12 h 30 à 16 h (avec encan à 14 h), au 4 850, rue Delormier.

■ Le **Vestiaire de la Saint-Vincent-de-Paul** de Saint-Louis-de-France tient une vente de vêtements et de divers articles à mini-prix, le 3 octobre, de 9 h à 16 h, au sous-sol de l'église, 3 747, rue Berri.

## SPECTACLES

### CINÉMA CINÉ-PARCS

**American Warrior**  
Paradis (3): 19 h 15.  
**Ami de mon amie (L')**  
Berri (1): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 30.

**Bamba (La)**  
Astro (4): 19 h 15, 21 h 20.  
Carrefour Laval (1): 19 h 15, 21 h 35.  
Faubourg Ste-Catherine (4): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 35, 21 h 45.

**Banco**  
Ciné-parc Odéon (1, Boucherville): Ven., sam.: dès 19 h.  
Ciné-parc St-Eustache (1): Ven., sam.: dès 19 h.

**Beekeeper (The)**  
Bogart (2): 18 h 30, 21 h.  
**Beverly Hills Cop (2)**  
Kent (2): 19 h 15, 21 h 30.

**Big Easy**  
Cinéplex (8): 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.  
Faubourg Ste-Catherine (3): 12 h 45, 15 h, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 35.

**Big Town**  
Astro (1): 19 h, 21 h. Dernier spectacle ven., 23 h.  
Brossard (1): 19 h 10, 21 h 15.  
Faubourg Ste-Catherine (3): 12 h 45, 15 h, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 35.

**Branchés du bahut (Les)**  
Ciné-parc St-Eustache (3): Ven., sam.: dès 19 h.  
**Bras de fer**  
Ciné-Parc Laval (3): Ven., sam.: dès 19 h.

**Breakfast with Andrea (My)**  
Guy: 11 h, 13 h 20, 15 h 45, 18 h 10, 20 h 30.  
**Brooke does college**  
L'Amour: 12 h 30, 15 h 30, 18 h 30, 21 h 30.

**Can't Buy Me Love**  
Dorval (1): 19 h 20, 21 h 30.  
Laval (4): 19 h 20, 21 h 30.  
Loew's (3): 13 h, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30. Dernier spectacle ven.: 23 h 30.

**Captive (La)**  
Parisien (3): 13 h, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.  
**Caresseuses expertes**  
Bijou: 9 h 50, 12 h 30, 15 h 10, 17 h 55, 20 h 35.

**Chasseurs d'étoiles**  
Carré Saint-Louis: 12 h 45, 16 h 35, 20 h 25.  
**Chronique des événements amoureux**  
Mon cinéma: 16 h 45.

**Classes vacances**  
Laval (2): 19 h 20, 21 h 30.  
Parisien (4): 12 h 40, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 20.

**Versailles (1):** 19 h 10, 21 h 20.  
**Colégiennes passionnées**  
Bijou: 11 h 05, 13 h 50, 16 h 30, 19 h 10, 21 h 55.

**Contrat (Le)**  
Châteauguay (1): 19 h.  
**Crocodile Dundee**  
Dorval (2): 19 h, 21 h.  
Greenfield (2): 19 h, 21 h.

**Kent (1):** 19 h, 21 h.  
Laval (3): 19 h 21 h 20.  
Loew's (4): 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

**Dents de la mer, la revanche (Les)**  
Ciné-Parc Laval (4): Ven., dim.: dès 19 h.  
Ciné-Parc Odéon (2, Boucherville): Ven., dim.: dès 19 h.

**Omega (2):** Ven.: 14 h 50, 18 h 20, 21 h 50. Du lun. au jeu.: 21 h 20.  
Paradis (1): 19 h.  
**Dirty Dancing**  
Decarie (2): 19 h 15, 21 h 45.

**Faubourg Sainte-Catherine (1):** 12 h 30, 14 h 35, 16 h 45, 21 h 30.  
**Disorcés**  
Dorval (3): 19 h 10, 21 h 10.  
Palace (6): 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10. Dernier spectacle ven.: 23 h 10.

**Enfant sacré du Tibet (L')**  
Châteauguay (1): 20 h 55.  
**Enfants du silence (Les)**  
Mon cinéma (858, Sainte-Catherine e.): 14 h 15, 21 h 15.  
**Envoutés (Les)**  
Ciné-Parc Saint-Eustache (3): Ven., dim.: dès 19 h.

**Escapades d'un soir**  
Greenfield (1): 19 h 20, 21 h 30.  
Laval (1): 19 h 20, 21 h 30.

Parisien (1): 12 h 50, 15 h, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 30.  
Versailles (2): 19 h 15, 21 h 25.  
**Fatal Attraction**  
Fairview (2): 19 h, 21 h 30.

**Imperial:** 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 40. Dernier spectacle ven.: minuit.  
**Ferris Bueller**  
Ciné-Parc Saint-Eustache (2): Ven., dim.: dès 19 h.

**Fissure (La)**  
Ciné-parc Odéon (1, Boucherville): Ven., dim.: dès 19 h.  
Ciné-parc St-Eustache (1): Ven., dim.: dès 19 h.

**Fiamme dans mon coeur (Une)**  
Complexe Desjardins (1): 12 h 30, 14 h 45, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 40.  
**Flic de Beverly Hills (Le)**  
Ciné-Parc Saint-Eustache (2): Ven., dim.: dès 19 h.

**Parisien (5):** 12 h, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 15.  
**Versailles (5):** 19 h 15, 21 h 30.  
**Folle histoire de l'espace (La)**  
Cinéma de Montréal (1): 12 h 55, 17 h 05, 21 h 20.

**Ciné-parc Laval (1):** Ven., dim.: dès 19 h.  
Laval 2000 (1): 21 h 10.  
**Omega (1):** Ven.: 15 h 20, 19 h 30. Du lun. au jeu.: 19 h 30.

**Paradis (2):** 21 h 15.  
St-Denis (2): 12 h 10, 16 h 45, 21 h 30.  
**Fourth Protocol**  
Bonaventure (1): 19 h 15, 21 h 30.

**Cinéplex (7):** 14 h, 16 h 15, 19 h, 21 h 15.  
**Frère André (Le)**  
Dauphin (2): 19 h 30, 21 h 30.  
**Full Metal Jacket**  
York: 12 h, 14 h 20, 16 h 50, 19 h 20, 21 h 50.

**Good Morning Babilonia**  
Berri (2): 12 h, 14 h 30, 17 h, 19 h 30, 21 h 45.  
Cinéplex (5): 14 h, 16 h 20, 19 h, 21 h 20.  
**Grand chemin (Le)**  
Berri (3): 12 h 30, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 30.

**House**  
Ciné-Parc Laval (2): Ven., sam.: dès 19 h.  
**Incorruptibles (Les)**  
Parisien (2): 12 h, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 30.

**Versailles (4):** 19 h 05, 21 h 30.  
**Infidélités surveillées**  
Carré Saint-Louis: 11 h 30, 15 h 20, 19 h 10.  
**Innerspace**  
Loew's (5): 12 h 05, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 10, 21 h 30.

**Inter espace**  
Astro (2): 19 h 10, 21 h 20.  
Carrefour Laval (5): 19 h 05, 21 h 30.  
Complexe Desjardins (3): 12 h 30, 14 h 50, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 50.

**Longueuil (2):** 19 h, 21 h 15.  
**Intervista**  
Dauphin (1): 19 h, 21 h 15.  
**Jason, le mort-vivant**  
Ciné-Parc Saint-Eustache (2): Ven., sam.: dès 19 h.

**Jos Friday**  
Ciné-Parc Laval (4): Ven., dim.: dès 19 h.  
Ciné-Parc Odéon (2, Boucherville): Ven., dim.: dès 19 h.

**Laval 2000 (2):** 19 h 30, 21 h 30.  
**Omega (2):** Ven.: 13 h, 16 h 30, 20 h. Du lun. au jeu.: 19 h 30.  
Paradis (1): 20 h 45.

**St-Denis (3):** 12 h 15, 14 h 30, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 35.  
**Jouissances sous les palmiers**  
Carré Saint-Louis: 14 h 05, 17 h 55, 21 h 35.

**Kid Brother (The)**  
Palace (1): 12 h 20, 14 h 40, 17 h, 19 h 20, 21 h 40. Dernier spectacle ven.: 23 h 50.  
**Law of desire**  
Bogart (1): 19 h 15, 21 h 30.

**Legend**  
Ciné-Parc Laval (4): Ven., sam.: dès 19 h.  
Ciné-Parc Odéon (2, Boucherville): Ven., sam.: dès 19 h.  
**Life As a Dog (My)**  
Place Alexis-Nihon (2): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 20, 21 h 25.

**Living Daylights (The)**  
Dorval (4): 18 h 30, 21 h 10.  
Palace (2): 13 h 10, 15 h 50, 18 h 30, 21 h 10.  
**Lost boys (The)**  
Loew's (3): 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.

**Love in paradise**  
Ève: 9 h 50, 12 h 25, 15 h 05, 17 h 40, 20 h 20.

# La Factorerie de Tapis

## VOUS PRÉSENTE SON SOLDE DE TAPIS RÉSISTANTS AUX TACHES



# DERNIERS JOURS

**ÉPARGNEZ 8%**

### "CANADIAN CLASSIC II"

- Un de nos plus beaux tapis pelucheux "Saxony".
- Fait de 100% nylon robuste et durable.
- Traité "SCOTCHGARD" pour résistance accrue aux taches et à la saleté.
- Le prix spécial comprend mesurage, tapis, sous-tapis de première qualité et installation experte.

**PRIX SPÉCIAL: 16<sup>99</sup>\$** /la v<sup>e</sup> COMPLÈTEMENT INSTALLÉ

Une valeur de: 24,99\$/la v<sup>e</sup>††

**ÉPARGNEZ 9%**

### "GEMSTONE"

- Les mèches taillées/bouclées de ce magnifique tapis lui confèrent une texture d'une grande beauté...et une apparence sans pareille.
- Fait de 100% nylon de Du Pont.
- Traité "SCOTCHGARD" — un atout important lui permettant de résister aux taches et à la saleté des années durant.
- Le prix spécial comprend mesurage, tapis, sous-tapis de première qualité et installation experte.

**PRIX SPÉCIAL: 21<sup>99</sup>\$** /la v<sup>e</sup> COMPLÈTEMENT INSTALLÉ

Une valeur de: 30,99\$/la v<sup>e</sup>††

**ÉPARGNEZ 13%**

### "CARRIAGE CLASSIC"

- Tapis pelucheux "Saxony" super épais et moelleux.
- Modèle certifié RÉSISTACHE™ par Du Pont pour offrir une résistance aux taches, jamais obtenue auparavant.
- Le prix spécial comprend mesurage, tapis, sous-tapis de première qualité et installation experte.

**PRIX SPÉCIAL: 28<sup>99</sup>\$** /la v<sup>e</sup> COMPLÈTEMENT INSTALLÉ

Une valeur de: 41,99\$/la v<sup>e</sup>††

### ÉPARGNEZ JUSQU'À

# 50%

**SUR TOUTES LES CARPETTES\*\*\***

\*Marque de certification de E.I. du Pont de Nemours and Company pour les tapis résistants qui répondent aux normes de qualité de Du Pont. Poils 100% nylon de Du Pont. Du Pont fabrique les fibres et non les tapis. ††Les réductions de prix étaient peut être viguées avant cette vente. †††Demandez pour plus de renseignements. \*A l'achat d'un tapis de plus de 20'. Installation standard sur surface plane. \*\*\*Les carpettes représentées ne sont pas offerts dans certains magasins. Jusqu'à épuisement du stock.

# La Factorerie de Tapis

LE PLUS GRAND SPÉCIALISTE DE COUVRE-PLANCHERS AU CANADA.

• Appelez pour estimation gratuite à la maison **521-4273** • Magasinez en personne ou service à domicile  
• Sans obligation • Crédit offert • Installation sur demande avec garantie de service à vie • Coupe immédiate sur mesure • Apportez les mesures de votre pièce.

|                           |   |   |                      |
|---------------------------|---|---|----------------------|
| <b>FACTORERIE DETAPIS</b> | <b>BROSSARD</b><br>7205 Boul. Taschereau Ouest<br>6878 Rue Jean Talon Est | (En face de Place Portobello)<br>(A l'Est de Langelier) | 656-8440<br>259-2571 |
|                           | <b>ST-LAURENT</b><br>3450 Côte Vertu                                      | (En face de Place Vertu)                                | 332-2851             |
|                           | <b>LAVAL</b><br>1710 Boul. des Laurentides                                | (Au coin de St-Martin)                                  | 668-1140             |
|                           | <b>QUEBEC</b><br>5500 Boul. des Gradins                                   | (Place Lebourgneuf)                                     | 662-1430             |
|                           | <b>OTTAWA</b><br>1560 Chemin Merivale                                     | (Au coin de Meadowlands Dr.)                            | 226-3961             |

**HEURES D'OUVERTURE**  
LUNDI au MERC.: 9h à 18h  
JEUDI et VEN.: 9h à 21h  
SAM.: 9h à 17h

MAINTENANT OUVERT: Ville LaSalle 7800 Boul. Newman (En face de Marché du Boulevard) 367-3141  
ÉGALEMENT A LA VILLE DE QUÉBEC • MONTREAL • HALIFAX • DARTMOUTH • OTTAWA • TORONTO • HAMILTON • LONDON  
• ST. CATHARINES • SUDBURY • WINNIPEG • REGINA • SASKATOON • CALGARY • EDMONTON • VANCOUVER • HOUSTON • DALLAS • AUSTIN • SAN ANTONIO

## RÉSIDENCE MONT-CARMEL

### LE CHOIX DES PERSONNES ACTIVES DU 2e ET 3e ÂGE

**PRESTIGE • SÉCURITÉ CONFORT**

Notre résidence offre des appartements confortables et sécuritaires au centre-ville près des centres commerciaux, hôpitaux et moyens de transport.

- Clinique médicale
- Pharmacie
- Restaurant
- Dépanneur
- Piscine
- Saunas
- Chapelle
- Loisirs et activités organisés

App. 2 1/2 - 3 1/2

**DU GRAND LUXE \$575 PAR MOIS** à partir de

au 955 est, boul. Dorchester  
**842-4184**

**SPECTACLES**

**Malcolm**  
Cineplex (9): 13 h 35, 15 h 35, 17 h 35, 19 h 35, 21 h 35.  
**Manon des Sources**  
Mon cinéma (858, Sainte-Catherine e.): 12 h 15.

**Mensonge (Le)**  
Mon cinéma: 19 h 15.  
**Noce en Galilée**  
Bogart (3): 19 h, 21 h 15.  
**No Way Out**  
Place du Canada. Sam.: 19 h 10, 21 h 30.  
**Nowhere to Hide**  
Place Alexis-Nihon (3): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.

**One More Time**  
Eve: 10 h 10, 12 h 40, 15 h 15, 17 h 50, 20 h 25.  
**Opéra de la terreur (L') (2)**  
Greenfield (3): 19 h 20, 21 h 20.  
Laval (5): 19 h 45, 21 h 45.

Parisien (4): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.  
Versailles (6): 19 h 20, 21 h 20.  
**Pallement cash**  
Ciné-parc Laval (2). Ven., dim.: dès 19 h.  
**Peaches & Cream**  
Eve: 11 h 10, 13 h 45, 16 h 25, 19 h 05, 21 h 40.

**Pick up artist**  
Brossard (2): 19 h, 21 h.  
Carrefour Laval (2): 19 h 20, 21 h 25.  
Place Alexis-Nihon (1): 13 h, 15 h, 17 h, 21 h 30.  
**Platoon**  
Châteauguay (2): 19 h 15.

**Police Academy (4)**  
Ciné-Parc Laval (3). Ven., dim.: dès 19 h.  
**Principal (The)**  
Astre (3): 19 h, 21 h 05. Dernier spectacle ven.: 23 h 30.  
Carrefour Laval (3): 19 h, 21 h 20.  
Désarrie (1): 19 h, 21 h 30.

Faubourg (2): 12 h 35, 14 h 45, 17 h, 19 h 10, 21 h 30.  
**Prise au piège**  
Carrefour Laval (4): 19 h 10, 21 h 15.  
Ciné-parc Odéon: (1, Boucherville). Ven., dim.: dès 19 h.  
Ciné-parc St-Eustache (1). Ven., dim.: dès 19 h.

Jean-Talon: 19 h 15, 21 h 15.  
Longueuil (1): 19 h 30, 21 h 30.  
**Protection rapprochée**  
Ciné-parc Laval (2). Ven., dim.: dès 19 h.  
**Rear Delivery**  
Cinéma du village: 13 h, 14 h 40, 16 h 20, 18 h, 19 h 40, 21 h 20.

**RoboCop**  
Bonaventure (2): 19 h, 21 h.  
Châteauguay (2): 21 h 15.  
Cinéma de Montréal (2): 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.  
Ciné-parc St-Eustache (3). Ven., dim.: dès 19 h.

Cineplex (4): 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.  
Paradis (3): 21 h.  
**Roxanne**  
Cineplex (6): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 25.

**Sauve qui peut**  
Chambly. Lun., ven., sam.: 19 h 30.  
Ciné-Parc Laval (1). Ven., sam.: dès 19 h.  
**Secret of my success**  
Cineplex (2): 13 h, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.

**Sociétés d'Eastwick (Les)**  
Ciné-Parc Laval (3). Ven., dim.: dès 19 h.  
Complexe Desjardins (4): 13 h 45, 16 h 35, 19 h, 21 h 20.  
**Spaceballs**  
Palace (4): 12 h 10, 14 h, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40.

**Stakeout**  
Fairview (1): 18 h 45, 21 h 20.  
Loews (1): 12 h, 14 h 30, 17 h, 19 h 30, 21 h 55. Dernier spectacle ven.: minuit.  
Versailles (3): 19 h 10, 21 h 30.

Westmount Square: 19 h 10, 21 h 30.  
**Summer School**  
Palace (6): 13 h 15, 15 h 20, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 35. Dernier spectacle ven.: 23 h 40.  
**Sunny**  
L'Amour: 10 h 55, 13 h 55, 16 h 55, 19 h 55.

**Tai Jem**  
Berri (5): 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.  
**Tuer n'est pas jouer**  
Chambly. Lun., ven., sam.: 19 h 30.  
Cinéma de Montréal (1): 14 h 45, 19 h.

Ciné-Parc Laval (1). Ven., dim.: dès 19 h.  
Laval 2000 (1): 19 h.  
Omega (2). Ven.: 13 h, 17 h 05, 21 h 15. Du lun. au jeu: 21 h 15.  
Paradis (2): 19 h.

St-Denis (2): 14 h 15, 19 h.  
**Untouchables (The)**  
Loews (2): 12 h, 14 h 20, 16 h 45, 19 h 10, 21 h 35. Dernier spectacle ven.: 23 h 50.  
**Vie de chien (Ma)**  
Berri (3): 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15.

**Weekend cowgirls**  
Guy: 9 h 55, 12 h 20, 14 h 40, 17 h 05, 19 h 30, 21 h 55.  
**Whistle Blower**  
Cineplex (3): 13 h, 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

**Witches of Eastwick (The)**  
Palace (3): 12 h, 14 h 15, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 30.  
**Yeux noirs (Les)**  
Crémazie. Lun., merc., jeu., ven.: 17 h, 19 h 15, 21 h 30. Merc.: 12 h 15, 14 h 45, 17 h, 19 h 15, 21 h 30.

**Zoo la nuit (Un)**  
Brossard (3): 19 h 20, 21 h 35.  
Carrefour Laval (6): 19 h, 21 h 20.  
Cineplex (1): 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.  
Complexe Desjardins (2): 14 h, 17 h, 19 h 15, 21 h 35.

**SALLES DE RÉPERTOIRE**

**AUJOURD'HUI**  
Atlantic City  
Papineau: 21 h.  
Carmen  
Papineau: 19 h 30.

**Été meurtrier (L')**  
Papineau: 19 h.  
**4th Man (The)**  
Ouimetoscope: 21 h 30.  
**Kengaroo**  
Cinéma V: 19 h 15.

**Manhattan**  
Ouimetoscope: 21 h 15.  
**Marilyn Monroe (vidéo-flash)**  
Ouimetoscope: 19 h.  
**Metropolis**  
Milieu: 19 h 30.

**Miroir (Le)**  
Cinéma mathématique québécoise: 20 h 35.  
**Name of the Rose (The)**  
Cinéma V: 21 h 15.  
**Nous nous sommes tant aimés**  
Papineau: 21 h 30.

**Pierrot le fou**  
Cinéma mathématique québécoise: 18 h 35.  
**Repentir**  
Cinéma mathématique québécoise: 20 h 30.  
**Round Midnight**  
Cinéma de Paris: 21 h 30.

**Secret de mon sur...és (Le)**  
Ouimetoscope: 19 h 15.  
**She's gotta have it**  
Cinéma V: 19 h.  
**Sud and Nancy**  
Cinéma V: 21 h 30.

**Swimming to Cambodia**  
Cinéma de Paris: 19 h.  
**Viv**  
Ouimetoscope: 19 h.  
**Walkman Blues**  
Milieu: 21 h 30

**DANSE**  
**Place des Arts (Salle Maisonnette)** — Ballet de Montréal, Eddy Toussaint. Programme «Symphonie du Nouveau Monde» et «Concerto pour Sophie»: 20 h.

**MUSIQUE**  
**Université de Montréal (salle Claude-Champagne)** — «Paris-Montréal électro-instrumental». Oeuvres de Belkin, Dhomont, Rou, Piché, Mâche. Entrée libre: 20 h.  
**Conservatoire** — Manifestations de la Journée internationale de la musique: quiz, concerts, conférences. Entrée libre de 9 h à 19 h.

**Salle Tudor (Magasin Ogilvy)** — Pierre Morin, guitariste, et Debra Parker, mezzo-soprano. Oeuvres de Lauro, Mangare, Villa-Lovos, Falla et Haydn: 17 h 30.  
**Chapelle Loyola** — Charles Dallaire, clarinetiste, oeuvre de Bach, Giron, Brahms, 20 h.

**Place des Arts (salle Wilfrid-Pelletier)** — «Otello» (Verdi). Opéra de Montréal. Maurice Stern, ténor (Otello), Adriana Vanelli, soprano (Desdemona), Lajos Miller, baryton (Iago), Gregory Kunda, ténor (Cassio), Joseph Rouleau, basse (Lodovico), Thérèse Sevadjian, mezzo-soprano (Rodérigo), Phillip Ens, basse (Montano), Antonio Funielli, baryton (un Héraut). Mise en scène: Antoine Vitex. Décors et costumes: Yannis Koskos. Orchestre symphonique de Montréal et chœur. Dir. Alfredo Silipigni: 20 h.

**THÉÂTRE**  
**Café de la Place (Place des Arts)** — «Tête-à-tête», de Ralph Burdman. Du mar. au sam., 20 h.  
**Place des Arts (Salle Port-Royal)** — «Douze hommes en colère», de Reginald Rose. Du mar. au ven., 20 h; sam., 17 h, 21 h.

**La Licorne (2075, Saint-Laurent)** — «Le troisième fils du professeur Yourolov», de René-Daniel Dubois, 20 h 30.  
**Théâtre du Rideau Vert (4664, St-Denis)** — «Margot la folle», d'Antonine Maillet. Du mar. au ven., 20 h; sam., 17 h, 21 h; dim., 15 h.

**Le Quat'Sous (100, av. des Pins e.)** — «In extremis», de William Mastrosimone. Du mar. au ven., 20 h 30; sam., 17 h, 20 h 30.  
**Théâtre d'Aujourd'hui (1297, Papineau)** — «La société de Métis», de Normand Charette. Du mar. au sam., 20 h 30; dim., 15 h.

**Espace libre (1945, Fullum)** — «Hamlet Machine», de Heiner Müller: 20 h 30.  
**Espace Go (5066, Clark)** — «Objet rêvé». Présentation du Théâtre Zoopsis. Du merc. au dim., 20 h 30.

**La Bodega (3456, av. du Parc)** — «Comédienne d'un certain âge pour jouer la femme de Dostoïevski», d'Edvard Radzinski. Du merc. au dim., 20 h 30.  
**Salle Fred-Barry (4353, Sainte-Catherine e.)** — «Les feluettes ou la répétition d'un drame romantique», de Michel-Marc Bouchard. Du mar. au ven., 20 h 30; sam., 17 h, 21 h.

**Théâtre Morrice Hall (3485, McTavish)** — «See Bob Run», de Daniel MacIvor: 20 h.  
**Théâtre Players (3400, McTavish)** — «Un

one night stand», de Carole Bolt. Du mar. au sam., 20 h 30.  
**Le Reine Elizabeth (Salle Arthur)** — «French Cancans». Ven., 20 h 30 (français); merc., jeu., sam., dim., 20 h 30 (anglais).

**POUR ENFANTS**

**Centre Calixa-Lavallée (3819, Calixa-Lavallée)** — «Coeur à coeur». Présentation du Théâtre de l'Oeil. Sam., dim., 14 h.

**VARIÉTÉS**

**Théâtre Arlequin (1004, Sainte-Catherine e.)** — Soir, 20 h, sauf lun.  
**Spectrum (318 o, Ste-Catherine)** — Michel Rivard: 20 h 30.  
**Théâtre Saint-Denis (1594, Saint-Denis)** — «CATS». Du lun. au sam., 20 h. Mat., merc., sam., 14 h.

**Stade Olympique** — U2 et Les Lobos: 19 h.  
**Biddle (2060, Aymer)** — Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, de 17 h à 22 h. Trio de Charlie Biddies. Du merc. au sam., dès 22 h.

**Le Bijou (300, Lemoyne)** — Michelle Sweeney. Du merc. au sam., dès 22 h.  
**Le Cage aux Sports (2250, Guy)** — Billy George, de 17 h à 20 h.  
**Les Foufoues électriques (97 e., Ste-Catherine)** — Merik Trout Parck et Psycho Acid Rock: dès 21 h.

**La Mansarde (3225 e., boul. Gouin)** — Groupe Har-Maguedon: 21 h.  
**L'Air du Temps (191 o, St-Paul)** — Jean-Pierre Zanella: dès 22 h.  
**Le Rising Sun1 (286 o., Ste-Catherine)** — Kenny Hamilton Band: dès 21 h.

**Le Grand Café (1720, St-Denis)** — Groupe Connection: dès 22 h.  
**Bar 2080 (2080, Clark)** — Jazz Network: dès 22 h.  
**Le Reflex (289 o., Mont-Royal)** — Marie Trudel: dès 22 h.

**Le Centre Sheraton (1001, Dorchester o.)** — La Croisette: Jacques Ouellet. Du dim. au ven., de 18 h à 22 h. — L'Impromptu: Du lun. au sam., de 21 h à 2 h. Le Boulevard: Sam., de 19 h à minuit.  
**Le Portage (Le Bonaventure Hilton international)** — Louisiana Purchase: Mar., merc., jeu.: 21 h 30, 23 h 30; ven., sam., 22 h, minuit.

**Le Cat'Conc (Le Château Champlain)** — Patsy Gallant. Du lun. au ven., 21 h, 23 h, sam., 20 h 30, 22 h 30, minuit 30.  
**Le Reine Elizabeth (Les Voyageurs)** — Gilbert Boileau. Du lun. au ven., de 17 h à 19 h. Piano jazz. Du jeu. au dim., de 21 h à 1 h.

**Le Méridien** — Tibor Ceasar. Du lun. au ven., de 17 h à 20 h. François Comeau. Du mar. au sam., de 20 h à minuit.  
**Le Quatre Saisons (L'Apero, 1050, Sherbrooke o.)** — Gilles Jourdain. Du lun. au ven., de 17 h à 1 h.

**Le Shangrila (Peel et Sherbrooke)** — Hanry et Natalie. Dim., de 11 h à 15 h.  
**Le Clavier (Ramada Inn, 6600, Côte-de-Liesse)** — Leonard Bernstein. Du merc. au dim., à complet de 21 h.

**Le Solmar (111 e., St-Paul)** — Lucilia Morgada, Luis Duarte et Alcides Araujo: dès 20 h 30.

**FABULISSIMO**



**Rencontrez Eva Gabor**

À la Baie du centre-ville de Montréal, le mercredi 7 octobre 1987, entre midi et 14 heures.



**PRIME**

Avec tout achat de 20\$ et plus de produits Fabulissimo de Hongrie, vous recevez en prime ce magnifique échantillonnage de:

- Crème pour les yeux avec collagène, 20 mL
- Démaquillant pour toutes les peaux 130 mL
- Lotion pour peaux sèche et sensible 140 mL
- Deux ampoules revitalisantes (pour usage externe)
- Une débarbouillette
- (Valeur au détail, 60\$)

Limite d'une prime par client, jusqu'à épuisement des stocks.  
Produits de beauté, rayon 240  
En vigueur jusqu'au 17 octobre.



**LE COMPTE ACCÉLÉRATION®**



**UN COMPTE-CHÈQUES QUI RAPPORTE!**

Nous l'appelons compte Accélération parce qu'il rapporte plus que n'importe quel autre compte-chèques. Ouvrez vite un compte Accélération à la BNE: vous augmenterez le rendement de votre argent en profitant de deux avantages importants.

1. Une rémunération élevée. Chaque dollar déposé dans votre compte Accélération vous rapporte quotidiennement des intérêts calculés à un taux déterminé par votre solde quotidien à la fermeture. Plus celui-ci est élevé plus le taux d'intérêt est généreux. Ainsi, si vous avez plus de \$5.000 dans votre compte, le taux d'intérêt applicable sera celui que nous offrons sur nos dépôts à terme de 30 jours. Certaines institutions financières payent un taux d'intérêt élevé uniquement sur une partie du solde et non sur chaque dollar déposé.

2. Le tirage de chèques sans frais. Tant que vous conservez un solde mensuel minimum de \$500 dans

votre compte Accélération, vous pouvez établir autant de chèques que vous désirez sans payer de frais. Vous pouvez aussi, toujours sans frais, effectuer des retraits et des prélèvements automatiques (pour le remboursement d'un prêt hypothécaire, par exemple). D'autres établissements exigent le maintien d'un solde minimum plus élevé pour avoir droit à ces services gratuitement.

Le compte Accélération vous offre donc un rendement plus élevé en même temps que la possibilité de tirer des chèques sans frais. Rendez-vous à la succursale BNE la plus proche et renseignez-vous sur le compte-chèques qui rapporte vraiment!

Informez-vous aussi sur Le Compte Optimum, compte investissement™, un compte d'épargne à intérêt quotidien élevé pour les épargnants qui cherchent un rendement optimum.



Le Compte Optimum, un compte investissement, est offert par la Société hypothécaire BNE et garanti par la Banque de Nouvelle-Écosse.  
\*Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.  
\*\*Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.



**L'INFORMATION ET LE JOURNALISME**  
Un art...  
Une culture...  
Une pratique professionnelle!

À toute personne adulte désireuse d'acquies les bases d'une formation professionnelle en

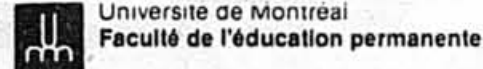
**INFORMATION ET JOURNALISME**

L'Université de Montréal propose ce programme de premier cycle (30 crédits) qui vise, dans le cadre d'une formation théorique et pratique, l'acquisition de connaissances et le développement de capacités professionnelles dans les secteurs de l'information écrite, parlée et télévisée.

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les modalités d'admission à ce programme, dont la date limite pour l'hiver 1988 est fixée au 1er novembre.

Pour obtenir l'annuaire et le formulaire d'admission: 3335, chemin Queen Mary, 343-6090

Pour toute information sur le programme, contacter Madame Céline Martin, 343-6985.



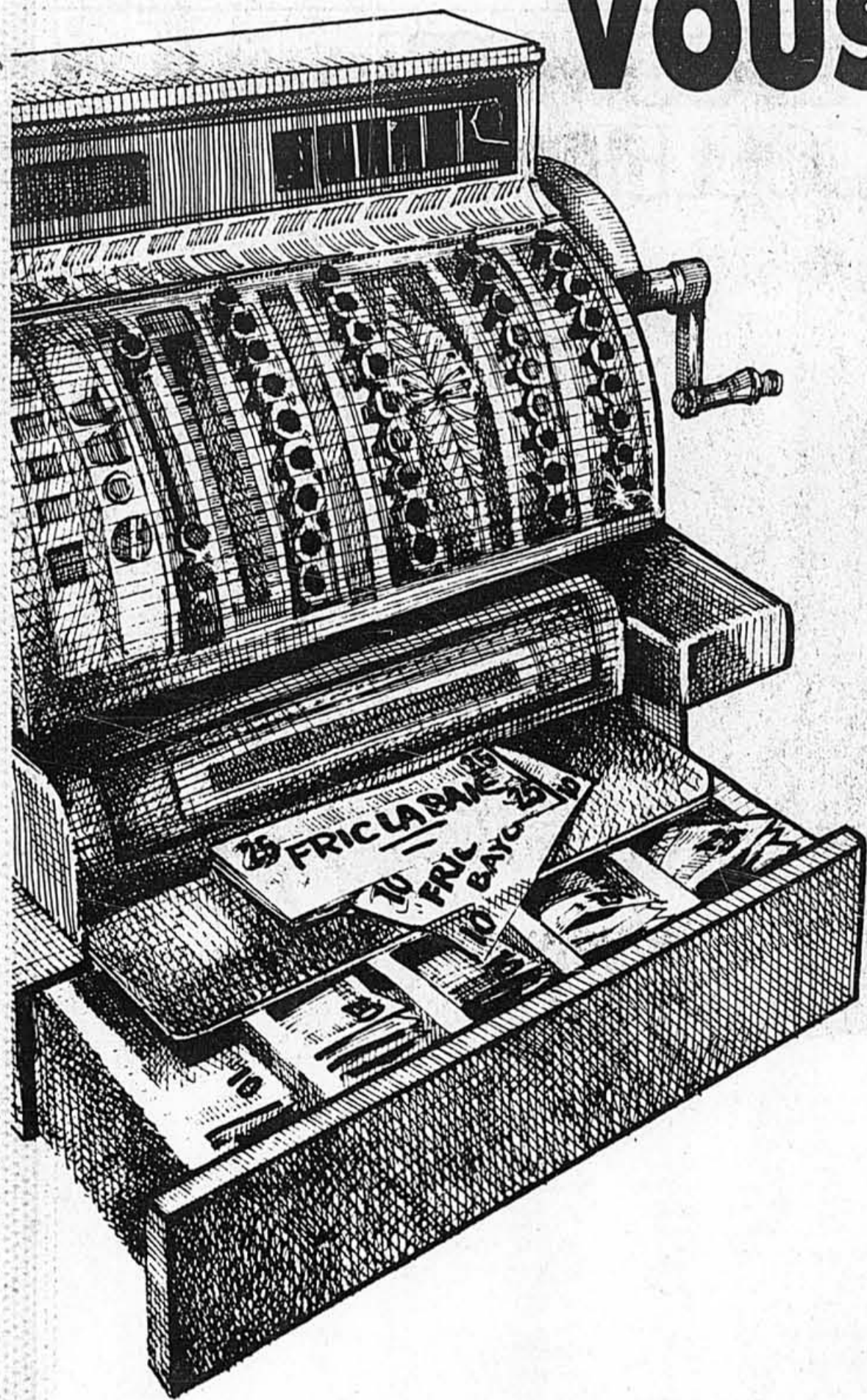
# LE FRIC LA BAIE

## C'EST UN BON CALCUL

# 10% DE PLUS

## EN ACHETANT À LA BAIE

## VOUS AVEZ 2 JOURS



### ★ LE VENDREDI 2 OCTOBRE ET LE SAMEDI 3 OCTOBRE

Nous vous donnerons quelque chose de plus à la Baie! Avec chaque achat\*, vous recevrez le FRIC LA BAIE d'une valeur de 10%, encaissable sur votre prochain achat.

### ★ C'EST TOUT SIMPLE:

Vous pouvez faire des achats importants tels que meubles, téléviseurs, stéréos, appareils ménagers importants, et autres, recevoir votre FRIC LA BAIE d'une valeur de 10%, et le dépenser presque partout dans le magasin.

Par exemple: si vous achetez un téléviseur de 500\$, vous recevrez 50\$ de FRIC LA BAIE à dépenser.

Chaque achat de plus de 1\$ vous permet de recevoir du FRIC LA BAIE d'une valeur de 10% du prix, que vous pourrez encaisser sur un autre achat. Le FRIC LA BAIE est valable aussi bien sur les articles à prix réduit que sur la marchandise à prix ordinaire. Voir la liste des exceptions ci-dessous\*. Le montant du remboursement de tous les achats effectués demain, dans le cas où vous avez reçu du FRIC LA BAIE, sera réduit de 10% à moins que vous ne remettiez le FRIC LA BAIE en totalité.

### ★ DÉPENSEZ LE FRIC LA BAIE À VOTRE GRÉ

Dépensez-le sur votre prochain achat ou accumulez-le pour un achat plus important plus tard dans la journée. Encaissable les 2 et 3 octobre 1987 seulement. Voir la liste des exceptions d'encaissement ci-dessous.\*\*

## OUI! VOUS POUVEZ PORTER À VOTRE COMPTE!

Achats en magasin seulement.

\*Exceptions. Le FRIC LA BAIE ne sera pas remis pour les achats effectués aux rayons suivants: tabacs, restaurants, produits alimentaires, articles "Polo", produits pharmaceutiques, collection d'accessoires Gucci et rayons sous licence et services. Les rayons sous licence et services varient selon les magasins. Le FRIC LA BAIE ne sera pas remis ni accepté pour les chèques-cadeaux et la plupart des services à la clientèle. Appelez ou rendez-vous au magasin la Baie de votre localité pour connaître la liste complète des exceptions.

\*\*Exceptions d'encaissement. Le FRIC LA BAIE n'est pas encaissable aux rayons suivants: tabacs, restaurants, nourriture, produits pharmaceutiques, produits de beauté, accessoires Gucci, articles Polo, gros électroménagers et fours à micro-ondes de toutes marques, appareils stéréo, téléviseurs, appareils photo et accessoires, appareils électroniques et magnétoscopes, ordinateurs y compris ceux du rayon 762, jeux électroniques, certificats-cadeaux, ainsi que la plupart des services financiers et services aux clients: Scholl, salons de coiffure, First Lady, Salon d'optique, Studio de photo, A.L. Van Houtte, réparation des montres et autres, Slick, le Naturiste, Hertz à la Baie, H&R Block, le service de nettoyage à domicile, Voyages American Express, Innovations en informatique, S.T.C.U.M., le bureau de poste, les billets de loterie, la Société des alcools, l'entreposage des fourrures, le Ticketron, l'emballage-cadeau. Appelez ou rendez-vous au magasin la Baie de votre localité pour connaître la liste complète des rayons n'encaissant pas le FRIC LA BAIE. Le FRIC LA BAIE n'est pas encaissable en espèces et n'est pas accepté pour le paiement des comptes de crédit.

\* Le centre liquidation-mode ne participe pas à la promotion «Fric la Baie».

**C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie**

**Doublement citronné,  
doublement bon!  
à la Chaumine**

Prenez une pause  
magasinage et goûtez à  
notre gâteau doublement  
citronné.

Seulement  
**0,99**  
la portion

